

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 124

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

CONDUITE ET SOUTIEN  
DES POLITIQUES  
SANITAIRES ET SOCIALES



PROGRAMME 124  
**Conduite et soutien des politiques sanitaires et  
sociales**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Francis LE-GALLOU

Directeur des finances, des achats et des services

Responsable du programme n° 124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales

Le programme 124 « *Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales* » est piloté par la Direction des finances, des achats et des services, placée sous l'autorité du Secrétaire général des ministères sociaux.

Ce nouvel intitulé montre l'ampleur des effets de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat dans le champ des ministères sociaux (cf. infra).

Le programme 124 porte l'ensemble des moyens de fonctionnement et de soutien aux politiques publiques des administrations centrales et des cabinets tant du champ « santé-solidarité » que du champ « travail-emploi » depuis 2018, date de l'achèvement de la mutualisation de gestion de l'administration centrale.

En revanche, la plupart des moyens de fonctionnement des services déconcentrés sont portés par le programme 354 « *Administration territoriale de l'Etat* ».

Il centralise également l'ensemble des emplois tant de l'administration centrale que des services déconcentrés de la sphère « santé-solidarité », ainsi que la masse salariale correspondante.

Enfin, il porte la subvention pour charges de service public versée aux 19 agences régionales de santé, permettant de financer, avec l'assurance maladie, les emplois, et la masse salariale correspondante, de ces services ainsi que leur fonctionnement courant.

La gestion 2021 a été rendue très complexe pour plusieurs raisons.

En premier lieu, le programme 124 a été particulièrement impacté par la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat.

Pour les ministères sociaux, cette réforme a principalement consisté dans le rapprochement, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, des deux réseaux territoriaux préexistants, les directions (régionales) (et départementales) de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale – D(R)(D)JSCS et les directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi -DI(R)ECCTE pour créer un nouveau réseau régional et départemental : les directions (régionales) de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (D(R)EETS) et les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS(PP)).

L'objectif principal était de mettre en plus grande synergie l'ensemble des dispositifs portés par les ministères sociaux (cohésion sociale d'une part et travail, emploi et formation professionnelle d'autre part) en confiant leur mise en œuvre à un service unique.

Ce rapprochement s'est effectué après que les compétences jeunesse et sports, initialement dévolues aux D(R)(D)JSCS ont été transférées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à de nouveaux services rattachés aux rectorats : les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

D'autre part, les secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) ont été créés le 1<sup>er</sup> janvier 2021 afin de mutualiser les fonctions supports entre les préfetures et les directions départementales interministérielles (DDI).

Cette réforme de grande ampleur a induit des transferts d'emplois nombreux vers le ministère de l'Intérieur et vers le ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports : le programme 124 a connu une baisse d'environ un tiers de ses effectifs.

Or, pour différentes raisons, et notamment compte tenu de l'absence d'obligation faite aux agents de suivre leurs missions dans les ministères d'accueil, tous les agents concernés n'ont pas rejoint leur poste pourtant transféré budgétairement vers les ministères précités.

C'est pourquoi des arbitrages interministériels ont été sollicités et ont permis que le plafond d'emplois (et la masse salariale afférente) soit abondé à hauteur de 116 ETPT pour permettre au programme 124 d'absorber ces sureffectifs et ces inadéquations budgétaires.

En second lieu, le programme 124 a été également fortement impacté par le prolongement de la crise sanitaire tout au long de l'année 2021, malgré le prolongement pour 7 mois des 500 ETPT en renfort dans les ARS.

En administration centrale, le centre de crise sanitaire mis en place au début de l'année 2020 a poursuivi sa montée en charge avec le recrutement de profils de plus en plus spécialisés (coordination des actions en relation avec les ARS, marchés publics, anticipation pour l'acquisition de doses vaccinales, gestion des évacuations sanitaires et de l'acheminement des personnels médicaux, expertises diverses en matière sanitaire, éthique, juridique, etc.).

Le nombre de recrutements dédiés au centre de crise a ainsi atteint, au cours de l'année 2021, plus d'une centaine d'emplois, avec un impact sur la masse salariale valorisé à 95 ETPT et à 6 M€.

Pour financer tant les inadéquations liées à l'OTE que les emplois de renfort dans le contexte de la crise sanitaire, les crédits de titre 2 ont été augmentés en fin de gestion grâce à la levée de la réserve de précaution (1,4 M€ hors Cas pension en AE et en CP) et à la LFR qui a abondé la masse salariale de 13,2 M€ en AE et CP.

Au niveau territorial, comme en 2020, les ARS ont été particulièrement mobilisées. En lien avec les préfetures, les autres ministères, l'Assurance maladie et l'ensemble des acteurs locaux (élus, établissements de soins, établissements médicosociaux, professionnels de santé, associations...), elles ont continué à consacrer une grande partie de leurs ressources internes à la gestion de cette crise.

En effet, l'année 2021 a été marquée par de nouvelles vagues épidémiques, parfois localement très aiguës comme dans certains territoires d'outre-mer, et par une campagne de vaccination inédite par son ampleur et par le rythme de son déploiement en population générale.

Initialement reconduits pour six mois, les renforts provisoires de 500 ETP accordés fin 2020 aux ARS ont été prolongés jusqu'en décembre 2021.

Enfin, la crise sanitaire a également particulièrement pesé sur les moyens de fonctionnement et les autres services du ministère en 2021.

Au total, les surcoûts liés à la crise se sont élevés à 56,73 M€ en AE et 56,92 M€ en hors titre 2. Ces dépenses supplémentaires ont été financées à hauteur de 57% en AE et 59% en CP par autofinancement au sein du programme (32,4 M€ en AE et 33,6 M€ en CP), notamment s'agissant des ARS qui ont couvert une part importante des surcoûts par prélèvement sur leur trésorerie.

Le solde a été financé grâce au dégel de la réserve de précaution (12,3 M€ en AE et 12,6 M€ en CP) et par une ouverture en LFR de 12,1 M€ en AE et 10,7 M€ en CP.

Ces crédits supplémentaires ont notamment permis l'abondement de la subvention pour charges de service public versée aux ARS de 9,8 M€ en AE et CP.

Ils ont également permis le financement de dépenses supplémentaires de communication, en lien avec de grandes campagnes lancées par le ministère (communication sur les gestes barrières et la stratégie TAP -tester, alerter, protéger-, campagnes de communication sur la vaccination...).

Enfin, les moyens informatiques ont également été abondés, le déploiement du travail à distance en particulier (téléphonie, audio et web conférences, achat de matériel nomade, etc.) ayant généré un surcoût évalué à environ 4 M€ en AE et presque 6 M€ en CP.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Faire de la Gestion des Ressources Humaines (GRH) un levier de performance**

INDICATEUR 1.1 : Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 1.2 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

### **OBJECTIF 2 : Accroître l'efficacité de la gestion des moyens**

INDICATEUR 2.1 : Ratio d'efficacité bureautique

INDICATEUR 2.2 : Efficacité de la gestion immobilière

INDICATEUR 2.3 : Efficacité de la fonction achat

INDICATEUR 2.4 : Respect des coûts et délais des grands projets

### **OBJECTIF 3 : Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales**

INDICATEUR 3.1 : Ecart moyen entre les dates de mise à disposition ayant fait l'objet d'un engagement et les dates effectives de mise à disposition de statistiques

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Faire de la Gestion des Ressources Humaines (GRH) un levier de performance

### INDICATEUR

#### 1.1 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	3,96	4,02	3,68	2,88	3,12	3,68
Pour information : effectifs gérés	Nb	17 971	17 283	Non déterminé	13 294	12 366	Non déterminé

#### Commentaires techniques

##### Source des données :

Direction des ressources humaines (DRH) / Département « Allocation des ressources, recrutement et politique de rémunération »

##### Mode de calcul :

Le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines correspond au ratio « effectifs gérants / effectifs gérés » sur l'ensemble du périmètre des ministères sociaux tels qu'il existe en 2021 : santé / solidarité / travail et emploi.

L'effectif gérant est exprimé en ETP et l'effectif géré en unités physiques.

Dans l'effectif gérant sont inclus les agents des services gestionnaires du personnel, assurant l'une ou l'autre des quatre grandes fonctions RH que sont : la gestion administrative, la formation, le suivi des conditions de travail et le pilotage de la politique de gestion des RH et des compétences.

L'effectif géré est l'effectif sous plafond d'autorisation d'emplois intégralement géré par les ministères sociaux. En 2021, l'effectif géré ne comprend plus les effectifs transférés vers le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et vers le ministère de l'intérieur dans le cadre de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE).

A noter que la méthodologie interministérielle d'élaboration du ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines exclut de l'assiette des effectifs gérés les agents mis à disposition d'autres administrations ou affectés auprès d'opérateurs, notamment auprès des agences régionales de santé (ARS) alors même que les services gestionnaires RH assurent la gestion administrative d'une partie des effectifs de ces opérateurs. Les données n'intègrent pas non plus la population des ATSS (personnels administratifs, techniques de service social et de santé) qui relèvent pour leur gestion du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ainsi que les autres populations d'agents appartenant à des corps gérés par d'autres ministères. Du fait de cette méthodologie, seuls 64% des agents effectivement gérés sont pris en compte dans le ratio en 2021. Par conséquent, comme le prévoient les instructions ministérielles, le nombre des effectifs gérants est minoré par application d'un coefficient de 64% à l'ensemble de l'effectif.

### INDICATEUR

#### 1.2 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	6	6	6	6	6	6

#### Commentaires techniques

##### Source des données :

Direction des ressources humaines (DRH) / Département de la qualité de vie au travail, santé sécurité au travail et médecine de prévention / Mission accidents, maladies et instances médicales

**Mode de calcul :**

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, définie aux articles L5212-2 et L5212-3 du code du travail, sont listés aux articles L5212-13 et L5212-15 de ce même code. Le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est calculé sur la base de l'effectif physique total rémunéré des ministères sociaux. Il s'agit du taux d'emploi légal au sens du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Depuis le 1er janvier 2020, la notion de taux d'emploi direct disparaît mais le recours à la sous-traitance reste valorisé différemment sous la forme d'une déduction de la contribution. Les modalités de calcul sont simplifiées grâce à l'application d'un taux unique de 30 % du coût de la main-d'œuvre à déduire de sa contribution.

Depuis 2017, les données permettant la déclaration au FIPHFP sont issues du logiciel de gestion des personnels renseigné par chaque gestionnaire, régional ou central

La mission accidents, maladies et instances médicales réalise une requête permettant de connaître le taux d'emploi, dans le calendrier imparti par le FIPHFP. Les données présentées en RAP sont provisoires, et font l'objet d'une ultime consolidation au 30 juin de l'année N+1.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### 1.1 Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

L'efficacité de la gestion des ressources humaines (RH) est mesurée par le ratio gérants / gérés, qui constitue l'indicateur d'évolution de la performance de la gestion des ressources humaines déterminée selon une méthodologie interministérielle.

La direction des ressources humaines (DRH) du secrétariat général des ministères sociaux assure la gestion des agents relevant des secteurs santé, solidarité, travail et emploi, que ce soit en administration centrale, en services déconcentrés, ou, pour partie, la gestion des effectifs affectés au sein des opérateurs bénéficiant d'une autonomie de gestion (ARS). Il est à noter qu'en 2021, les mesures de transferts des missions Jeunesse et Sport vers le ministère de l'éducation nationale et des fonctions supports vers les secrétariats généraux communs des préfectures (ministère de l'intérieur) ont réduit le nombre des effectifs gérés.

Pour autant, la gestion RH des corps et des statuts qui demeurent gérés sur les deux programmes (environ une quinzaine) génère toujours une charge de gestion importante pour les services RH des ministères sociaux notamment en termes d'avancements et promotions, de mobilité, de recrutement, de concours, de rémunérations, de formation, ...).

Le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines qui est constaté en réalisation 2021 (3,12) s'inscrit un peu en deçà de la prévision actualisée 2021 (2,88). Ce différentiel s'explique par la non intégration, au moment de sa préparation, des effets de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat pour la DRH et les agents gérés. Au surplus, en 2021, il n'a pas été possible, en raison de ce contexte de réforme, d'actualiser le nombre des effectifs « gérants » annuellement mis à jour à l'issue des enquêtes « activités » ministérielles.

### 1.2 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

La part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur des personnes handicapées constitue le deuxième indicateur présenté.

Les ministères sociaux poursuivent leur politique volontariste en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap énoncées dans les différents plans pluriannuels depuis 2005. Cette politique s'inscrit pleinement dans le cadre du « label diversité », obtenu en 2012 et renouvelé en 2020 et du « label Égalité », obtenu en 2018 et renouvelé en 2020.

La cible légale fixée à 6% reste la cible prévisionnelle à atteindre, a minima, pour la DRH.

L'atteinte de cette cible repose notamment sur l'action des référents handicap, nommés dans chaque direction d'administration centrale ou dans les directions régionales. Ils sont en charge du suivi personnalisé des personnes déclarées en situation de handicap. Ils ont également la mission de mettre en œuvre le plan d'action et de renseigner et guider tout agent en vue de faciliter la cohésion des équipes grâce à des actions de sensibilisation sur les différents handicaps. Cette dernière action pourrait également améliorer la compréhension du dispositif « reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés » (RQTH) et donc d'en augmenter le nombre. Elle se fonde également sur une politique de recrutements via la voie dérogatoire de l'art 27 de la loi du 11 janvier 1984. Ainsi, chaque année, 6% des postes ouverts par concours sont accessibles aux personnes en situation de handicap par voie contractuelle. Le recrutement des apprentis ou alternants a fait également l'objet de mesures spécifiques en faveur des personnes handicapées.

En conséquence, le taux d'emploi de 6,6 % en 2021 est donc supérieur à la cible prévisionnelle de 6 %. Pour mémoire, il était de 6,56% en 2020, 6,1% en 2019 et 6,9% en 2018.

## OBJECTIF

### 2 – Accroître l'efficacité de la gestion des moyens

## INDICATEUR

### 2.1 – Ratio d'efficacité bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
En administration centrale	€/poste	1 270	2 466	1 480	1 590	2 207	1 480
Pour information : nombre de postes bureautiques en administration centrale	Nb	5 860	5 860	Non déterminé	5 860	5 689	Non déterminé

#### Commentaires techniques

##### Source des données :

Secrétariat général des ministères sociaux / DNUM / Département Appui et Ressources

##### Mode de calcul :

Le ratio d'efficacité bureautique mesure **le coût bureautique moyen par poste, pour les services d'administration centrale.**

Le numérateur couvre l'ensemble des dépenses de titre 3 (en CP) suivantes : achats de postes informatiques fixes, portables, périphériques bureautiques, des imprimantes personnelles ou en réseau, des licences des systèmes d'exploitation et des suites bureautiques, coûts de formation bureautique des utilisateurs, achats de serveurs bureautiques, coûts externes de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, coûts de maintenance bureautique des matériels et des logiciels et, le cas échéant, locations d'équipements afférentes à la bureautique. Depuis 2016, le numérateur intègre également les dépenses de téléphonie fixe et mobile : matériels, abonnements, flux et infogérences. Sont exclues les applications de collaboration, ainsi que les dépenses de reprographie.

Le numérateur couvre également les coûts internes (titre 2) de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, calculés sur la base :

- du nombre d'agents assurant l'assistance informatique de proximité ;
- d'un coût moyen agent par catégorie chargé hors CAS Pensions.

Conformément à la méthodologie interministérielle, le dénominateur est établi à partir de l'inventaire des comptes nominatifs de messagerie.

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Objectifs et indicateurs de performance

**INDICATEUR****2.2 – Efficience de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio entretien courant / SUB en administration centrale	€/m <sup>2</sup> SUB	20,9	21,4	23	27	21,7	23
Ratio SUN / Poste de travail en administration centrale	m <sup>2</sup> /poste de travail	12,8	12,8	12,3	12,7	12,8	12,3
Ratio SUN / Poste de travail en agences régionales de santé (ARS)	m <sup>2</sup> /poste de travail	13,7	13,78	13,6	13,8	13,8	13,4

**Commentaires techniques**Source des données :

Direction des finances, des achats et des services (DFAS), Sous-direction des services généraux et de l'immobilier (SGI)

Mode de calcul :**1. Ratio entretien courant / SUB en administration centrale**L'indicateur résulte du rapport entre le montant total (en €) des dépenses d'entretien courant et d'exploitation et les m<sup>2</sup> SUB (Surface utile brute).

**Les coûts d'entretien courant** recouvrent les interventions régulières menées pour maintenir les immeubles et locaux dans un état garantissant leur bon fonctionnement, dans des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes. Il s'agit des dépenses d'entretien courant mais aussi de maintenance préventive, de diagnostics, audits et expertises, de contrôles réglementaires. Les coûts d'entretien courant excluent les coûts des fluides et énergies, ainsi que les coûts d'exploitation (gardiennage, espaces verts, nettoyage). Elles n'intègrent pas non plus les dépenses lourdes de remise à niveau d'un immeuble obsolète qui constituent des dépenses d'immobilisation, ni les travaux d'aménagement léger. Pour les locaux du parc locatif, les coûts d'entretien des surfaces communes sont inclus dans les charges locatives, sur lesquelles les ministères n'ont pas la maîtrise directe.

**Les données relatives aux surfaces** sont établies conformément aux règles fixées dans le cadre de l'élaboration des schémas pluriannuels de stratégie immobilière.

**2. Ratio SUN / Poste de travail en administration centrale**L'indicateur résulte du rapport entre la surface utile nette (SUN) en m<sup>2</sup> et les postes de travail.**3. Ratio SUN / Poste de travail en Agences régionales de santé**L'indicateur résulte du rapport entre la surface utile nette (SUN) en m<sup>2</sup> et les postes de travail. Les données sont communiquées par les ARS.**INDICATEUR****2.3 – Efficience de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Efficience de la fonction achat	M€	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu

**Commentaires techniques**Source des données :

Direction des achats de l'État (DAE)

Mode de calcul :

La méthodologie de calcul a été définie depuis 2010 au niveau interministériel. La méthode de calcul des gains est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou situations « nouveaux ».

A compter de 2016, les règles appliquées pour la mesure des économies achats sont ainsi ajustées :

- les économies achats réalisées sur les achats récurrents continueront à être calculées en base annuelle en prenant en compte les périodes de reconduction éventuelle des marchés. L'économie achat ainsi calculée en base 12 mois est comptabilisée une seule fois, à la notification du marché. Elle est répartie prorata temporis sur deux années civiles à compter de cette date.

- pour le cas particulier des achats de projets bien identifiés, non récurrents, les économies achats réalisées seront calculées sur la globalité de l'économie réalisée sur la durée totale du marché en une seule fois l'année de sa notification, en respectant la règle du prorata temporis sur deux années civiles en fonction de la date de notification. Ainsi, pour l'année N, sont pris en compte pour le calcul du résultat : le prorata temporis sur N des projets achats N-1 et le prorata temporis N des projets achats N.

La conférence des achats de l'Etat du 19 novembre 2018 a validé de nouvelles modalités d'imputation des résultats d'efficience économique des achats publics. Le principe retenu consiste désormais à comptabiliser des économies achat réalisées selon une logique de valorisation de la performance de l'acheteur (imputation au profit du service porteur de la démarche achat concernée) et d'abandonner la logique de suivi budgétaire qui prévalait jusqu'à présent (imputation au profit du service effectuant la dépense). Ainsi, une économie achat réalisée sur un marché interministériel

porté par la Direction des achats de l'Etat (DAE) sera enregistrée sur le compte de la DAE et non plus sur les comptes des ministères utilisant le dit marché.

## INDICATEUR

### 2.4 – Respect des coûts et délais des grands projets

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	92,99	Non connu	446	Sans objet	Non connu	Non connu
SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	35,14	Non connu	167	Sans objet	Non connu	Non connu
Immobilier : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Immobilier : Taux d'écart calendaire agrégé	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

#### Commentaires techniques

##### Source des données :

Pour les systèmes d'information et de communication (SIC) : Secrétariat général des ministères sociaux / DNUM / DAR et panorama des grands projets numériques (anciennement "panorama des grands projets SI"), arrêté par la DINUM (anciennement DINSIC) ;

Pour l'immobilier : Secrétariat général des ministères sociaux / DFAS / SGI pour l'immobilier

##### Mode de calcul :

Les indicateurs, conformément à la méthodologie interministérielle, rendent compte des dépassements (respectivement des coûts et des délais) en mesurant le taux d'écart agrégé pour les projets concernés.

Ne sont concernés ici que les projets en dépassement sur le secteur santé / solidarité.

Taux d'écart budgétaire (%) = moyenne des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement =  $\Sigma (\text{Budget réactualisé} - \text{Budget initial}) / \Sigma \text{Budget initial}$ .

Taux d'écart calendaire (%) = moyenne des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement =  $\Sigma (\text{Durée réactualisée} - \text{Durée initiale}) / \Sigma \text{Durée initiale}$ .

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### 2.1 – Efficience bureautique

La performance mesurée par l'indicateur interministériel d'efficience bureautique s'inscrit dans un effort de construction d'une infrastructure informatique commune aux secteurs santé, solidarité, travail et emploi de l'administration centrale des ministères sociaux.

Cet effort a nécessité depuis 2014 un renouvellement d'ampleur des ressources bureautiques communes (serveurs et logiciels). Dans la continuité du projet Moebius, engagé en 2016 et achevé en 2017, l'ensemble des postes bureautiques en administration centrale a fait l'objet jusqu'en 2020 d'une migration à Windows 7 puis Windows 10. Par ailleurs, l'accompagnement du déploiement du travail à distance, initié en 2017 et considérablement renforcé depuis le début de la crise sanitaire, se poursuit.

Une trajectoire de transformation de l'environnement bureautique a été initiée en 2021, fondée sur les technologies « cloud ». Elle nécessite un investissement en phase de transition pour le déploiement, l'investissement sur la bureautique, mais générera des gains très substantiels d'efficacité dans les services.

L'extension des usages en mobilité et travail à distance, dans un contexte où la crise sanitaire s'est poursuivie en 2021, et le passage progressif vers un environnement bureautique sur des infrastructures Cloud expliquent le maintien à un niveau élevé du ratio.

Ainsi, la réalisation 2021 du ratio d'efficacité bureautique s'établit à 2 207€ (pour une cible à 1590), dont 272€ de dépenses spécifiquement liées à la crise sanitaire et à la migration vers le cloud.

Hors crise sanitaire, le ratio 2021 s'établit à 1869€. Ce niveau a augmenté du fait de la pérennisation de certaines dépenses initiées à l'occasion de la crise sanitaire, afin de permettre un télétravail quasi-généralisé. Désormais, les PC fixes (environ 300 € l'unité) sont remplacés par des PC portables (environ 950 € l'unité) dans le cadre du travail à distance, et le parc de smartphones à remplacer est plus important compte-tenu du nombre d'agents maintenant équipés. Par conséquent le cycle du renouvellement standard du parc bureautique présente un coût plus important qu'avant la crise.

Dans une moindre mesure, le ratio hors crise sanitaire a par ailleurs été impacté sur l'exercice 2021 de restes à payer 2020 sur des dépenses de téléphonie mobile suite à un litige avec le fournisseur.

## 2.2 – Efficience de la gestion immobilière

### Administration centrale

**Le ratio entretien courant/SUB** s'établit en 2021 pour l'administration centrale à 21,7 €/ m<sup>2</sup>. Comme en 2019 et en 2020, il est en deçà de la cible 2021 (23 €/m<sup>2</sup>). Il est conforme à l'objectif de stabilité fixé pour cet indicateur puisqu'il était de 21,4 en 2020.

**Le ratio SUN / poste de travail** s'établit en 2021, pour l'administration centrale, à 12,8 m<sup>2</sup>, soit un niveau identique par rapport à 2019 et 2020. Ce ratio ne prend pas en compte l'impact particulier de la gestion de la crise sanitaire qui a obligé les services du ministère pendant les différentes phases de la crise à redéployer des surfaces au bénéfice des cellules de crise en renfort des services.

L'objectif baissier associé à cet indicateur devrait être atteint dans le cadre de la mise en place du nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) d'administration centrale (document en cours de finalisation) et qui vise, d'une part, la densification du site de Duquesne et, d'autre part, le regroupement des autres emprises sur un site locatif temporaire, dans l'attente de la livraison d'un nouveau site domanial à construire.

### ARS

**Le ratio SUN / poste de travail** s'établit en 2021 à 13,8 m<sup>2</sup> pour les ARS. Il reste stable par rapport au réalisé 2020.

La SUB, désormais privilégiée par la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) à la SUN, permet pour les ARS d'atteindre un ratio de 20 m<sup>2</sup> SUB par poste de travail, conforme à la politique immobilière de l'État.

Les ARS se sont massivement engagées dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur SPSI sur la période 2019-2023 (89% d'entre-elles sont concernées par la démarche). L'élaboration et la réalisation de ces schémas impliquent une actualisation et souvent une fiabilisation des surfaces, ce qui permet une meilleure connaissance du parc immobilier des Agences. Dans le cadre de cette démarche, les ARS restent sensibilisées à la nécessité d'assurer une gestion et un pilotage rationnels de leur parc, concourant à son optimisation. C'est notamment dans ce contexte que certaines ARS se sont engagées à intégrer de nouveaux projets domaniaux dans les années à venir, qui auront des conséquences positives significatives sur leurs dépenses immobilières.

Par ailleurs, la situation de pandémie Covid-19 a très largement touché les ARS, lesquelles ont été sollicitées au premier plan pour gérer la crise sanitaire. La reconfiguration de leurs locaux avec l'aménagement des gestes barrières et des espaces de travail pour la mise en place des cellules de crise et le *contact-tracing* (recrutement de contractuels) a conduit à certains reports d'opérations de densification initialement programmées en 2020. La capacité d'adaptation dont ont fait preuve les ARS est à souligner puisqu'elle concourt à un maintien de leur ratio d'occupation.

## 2.3 – Efficience de la fonction achat

En 2020, la DAE a engagé une nouvelle réflexion pour identifier les potentiels d'économies et les leviers à utiliser, lorsque l'élaboration des trajectoires d'économies du plan d'achat de l'Etat aura été achevée. Dans ces conditions, de nouvelles propositions d'indicateurs pourraient être introduites dans le PAP 2023.

En outre, le système d'information des achats de l'Etat a été déployé en pleine crise sanitaire. Initier des sessions de formation sans disposer des outils e-formations adaptés n'a pas permis de sécuriser au mieux l'appropriation de l'application des achats de l'Etat (APPACH). La professionnalisation est toujours en cours dans un contexte de contraintes sanitaires sans disposer de supports mis à jour au regard des nombreuses évolutions déployées pour enrichir le noyau applicatif et pour corriger des imperfections transactionnelles ou des dysfonctionnements dans les flux d'interface entre l'application Plateforme des achats de l'Etat (PLACE) et l'application de gestion financière de l'Etat CHORUS.

L'attente des conclusions du PAE et le besoin de sécuriser l'appropriation du système d'information n'ont pas permis de collecter les données utiles sur la période 2021.

#### 2.4 – Respect des coûts et délais des grands projets

S'agissant des systèmes d'information, le périmètre est défini par la liste actualisée annuellement par la direction interministérielle du numérique (DINUM) des 50 projets informatiques sensibles pour le gouvernement. En 2021, aucun projet retenu dans cette liste pour le ministère des solidarités et de la santé n'est financé sur le programme 124.

## OBJECTIF

### 3 – Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales

## INDICATEUR

### 3.1 – Ecart moyen entre les dates de mise à disposition ayant fait l'objet d'un engagement et les dates effectives de mise à disposition de statistiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ecart mesuré en jours	jours	3	-25	>=0	>=0	-2	>=0

#### Commentaires techniques

Source des données :

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Mode de calcul :

Une liste d'opérations est établie sur laquelle figurent les principales opérations statistiques régulières de la DREES.

Chacune des opérations figurant sur cette liste est assortie d'un engagement précis sur une date de mise à disposition (et sur un produit disponible). À échéance, on observe, pour chacune d'entre elles, l'écart entre la date prévue et la date réelle de mise à disposition.

L'écart est apprécié en moyenne annuelle d'avances (>0) et de retards (<0). L'objectif est rempli lorsque le nombre de jours de retard est conforme aux prévisions. La cible est atteinte lorsqu'il n'y a plus aucun retard constaté (=0).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2021, la cible de 0 jour entre la date prévue et la date réelle de mise à disposition de livrables (publications, réponses à des questionnaires, mises en lignes de données...) a été respectée en moyenne. Les trois-quarts des livrables ont été mis à disposition à la date prévue, voire à une date plus précoce que celle prévue initialement, ce qui reflète une amélioration du service rendu aux utilisateurs.

Pour un quart des livrables, la date prévue initialement n'a pu être respectée, en raison notamment de la crise sanitaire qui a perturbé les opérations de production. Le retard n'excède pas en général deux à trois semaines. Les utilisateurs ont été informés des modifications du calendrier de diffusion.

## Présentation des crédits

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
10 – Fonctionnement des services		14 799 835 27 064 154	601 481	40 000	14 799 835 27 705 635	14 799 835
11 – Systèmes d'information		57 152 191 69 301 646	144 049	1 362 000 1 533 529	58 514 191 70 979 223	58 514 191
12 – Affaires immobilières		45 715 832 -4 386 987	959 766		45 715 832 -3 427 221	45 715 832
14 – Communication		7 640 564 16 006 121		7 125	7 640 564 16 013 246	7 640 564
15 – Affaires européennes et internationales		482 896 189 710		3 407 897 2 762 066	3 890 793 2 951 776	3 890 793
16 – Statistiques, études et recherche		10 100 617 11 445 190		1 200 000 2 014 693	11 300 617 13 459 883	12 105 617
17 – Financement des agences régionales de santé		594 181 339 592 735 312			594 181 339 592 735 312	594 181 339
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	240 305 954 248 346 200				240 305 954 248 346 200	240 305 954
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	13 789 153 13 901 000				13 789 153 13 901 000	13 789 153
21 – Personnels mettant en oeuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	53 068 575 47 122 662				53 068 575 47 122 662	53 068 575
22 – Personnels transversaux et de soutien	81 758 300 89 167 994				81 758 300 89 167 994	81 758 300
23 – Politique des ressources humaines	15 283	25 343 802 21 970 383		33 132	25 343 802 22 018 798	25 343 802
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>388 921 982</b>	<b>755 417 076</b>	<b>0</b>	<b>5 969 897</b>	<b>1 150 308 955</b>	<b>1 151 113 955</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 890 803		+14 202 544 (hors titre 2)		+16 093 347	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+15 552 845		+18 584 879 (hors titre 2)		+34 137 724	
Total des AE ouvertes	406 365 630		794 174 395 (hors titre 2)		1 200 540 026	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>398 553 139</b>	<b>734 325 529</b>	<b>1 705 296</b>	<b>6 390 545</b>	<b>1 140 974 509</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
10 – Fonctionnement des services		14 999 159 20 921 696	608 745	40 000	14 999 159 21 570 441	14 999 159
11 – Systèmes d'information		57 122 869 64 505 547	72 681	1 362 000 1 533 529	58 484 869 66 111 758	58 484 869
12 – Affaires immobilières		55 150 995			55 150 995	55 150 995

## Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales

Programme n° 124 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021						
		45 182 328	1 114 486		<b>46 296 814</b>	
14 – Communication		7 640 564 12 937 799		7 125	<b>7 640 564</b> <b>12 944 924</b>	7 640 564
15 – Affaires européennes et internationales		482 159 185 957		3 407 797 2 762 066	<b>3 889 956</b> <b>2 948 023</b>	3 889 956
16 – Statistiques, études et recherche		9 368 946 12 283 497		1 200 000 1 587 699	<b>10 568 946</b> <b>13 871 196</b>	11 373 946
17 – Financement des agences régionales de santé		594 181 339 592 735 312			<b>594 181 339</b> <b>592 735 312</b>	594 181 339
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	240 305 954 248 346 200				<b>240 305 954</b> <b>248 346 200</b>	240 305 954
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	13 789 153 13 901 000				<b>13 789 153</b> <b>13 901 000</b>	13 789 153
21 – Personnels mettant en oeuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	53 068 575 47 122 662				<b>53 068 575</b> <b>47 122 662</b>	53 068 575
22 – Personnels transversaux et de soutien	81 758 300 89 167 994				<b>81 758 300</b> <b>89 167 994</b>	81 758 300
23 – Politique des ressources humaines	15 283	25 385 344 21 396 652		33 185	<b>25 385 344</b> <b>21 445 120</b>	25 385 344
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>388 921 982</b>	<b>764 331 375</b>	<b>0</b>	<b>5 969 797</b>	<b>1 159 223 154</b>	<b>1 160 028 154</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 890 803		+14 202 544 (hors titre 2)		+16 093 347	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+15 552 845		+28 814 743 (hors titre 2)		+44 367 588	
Total des CP ouverts	406 365 630		813 318 459 (hors titre 2)		1 219 684 089	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>398 553 139</b>	<b>770 148 788</b>	<b>1 795 912</b>	<b>5 963 603</b>	<b>1 176 461 443</b>	

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
10 – Fonctionnement des services		15 921 745 13 778 534	249 621	248 925	<b>15 921 745</b>	<b>15 921 745</b> <b>14 277 079</b>
11 – Systèmes d'information		48 514 191 66 837 521	2 674 694	2 256 298	<b>48 514 191</b>	<b>48 514 191</b> <b>71 768 513</b>
12 – Affaires immobilières		85 068 348 96 646 059	4 597 257		<b>85 068 348</b>	<b>85 068 348</b> <b>101 243 315</b>
14 – Communication		5 529 562 6 085 242			<b>5 529 562</b>	<b>5 529 562</b> <b>6 085 242</b>
15 – Affaires européennes et internationales		1 272 328 66 663		3 408 465 2 740 000	<b>4 680 793</b>	<b>4 680 793</b> <b>2 806 663</b>
16 – Statistiques, études et recherche		8 150 617 9 980 818		1 200 000 1 120 461	<b>9 350 617</b>	<b>9 825 617</b> <b>11 101 278</b>

## Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 124

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i>						
<i>Consommation 2020</i>						
17 – Financement des agences régionales de santé		562 118 479 574 928 265			562 118 479	562 118 479 574 928 265
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	387 967 472 382 252 733				387 967 472	387 967 472 382 252 733
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	13 496 941 14 300 577				13 496 941	13 496 941 14 300 577
21 – Personnels mettant en oeuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	55 348 024 55 209 827				55 348 024	55 348 024 55 209 827
22 – Personnels transversaux et de soutien	118 977 912 126 697 114				118 977 912	118 977 912 126 697 114
23 – Politique des ressources humaines		25 703 168 22 292 411		106 205	25 703 168	25 703 168 22 402 243
	3 627					
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>575 790 349</b>	<b>752 278 438</b>	<b>0</b>	<b>4 608 465</b>	<b>1 332 677 252</b>	<b>1 333 152 252</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>578 463 877</b>	<b>790 615 513</b>	<b>7 521 571</b>	<b>6 471 888</b>		<b>1 383 072 850</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i>						
<i>Consommation 2020</i>						
10 – Fonctionnement des services		16 052 054 14 016 636	259 300	308 674	16 052 054	16 052 054 14 584 609
11 – Systèmes d'information		48 484 869 59 964 503	2 645 040	2 256 298	48 484 869	48 484 869 64 865 841
12 – Affaires immobilières		56 653 593 51 469 910	1 099 146		56 653 593	56 653 593 52 569 055
14 – Communication		5 529 562 7 143 259			5 529 562	5 529 562 7 143 259
15 – Affaires européennes et internationales		1 271 491 71 259		3 408 465 2 740 000	4 679 956	4 679 956 2 811 259
16 – Statistiques, études et recherche		8 148 946 8 438 913		1 200 000 1 212 651	9 348 946	9 823 946 9 651 564
17 – Financement des agences régionales de santé		562 118 479 574 928 265			562 118 479	562 118 479 574 928 265
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	387 967 472 382 252 733				387 967 472	387 967 472 382 252 733
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	13 496 941 14 300 577				13 496 941	13 496 941 14 300 577
21 – Personnels mettant en oeuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	55 348 024 55 209 827				55 348 024	55 348 024 55 209 827
22 – Personnels transversaux et de soutien	118 977 912 126 697 114				118 977 912	118 977 912 126 697 114
23 – Politique des ressources humaines		25 744 207 19 557 835		112 952	25 744 207	25 744 207 19 674 414
	3 627					
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>575 790 349</b>	<b>724 003 201</b>	<b>0</b>	<b>4 608 465</b>	<b>1 304 402 015</b>	<b>1 304 877 015</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>578 463 877</b>	<b>735 590 579</b>	<b>4 003 485</b>	<b>6 630 575</b>		<b>1 324 688 517</b>

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	578 463 877	388 921 982	398 553 139	578 463 877	388 921 982	398 553 139
Rémunérations d'activité	361 777 939	241 912 573	255 443 574	361 777 939	241 912 573	255 443 574
Cotisations et contributions sociales	211 227 423	142 305 506	139 206 288	211 227 423	142 305 506	139 206 288
Prestations sociales et allocations diverses	5 458 515	4 703 903	3 903 278	5 458 515	4 703 903	3 903 278
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	790 615 513	755 417 076	734 325 529	735 590 579	764 331 375	770 148 788
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	215 288 207	161 235 737	140 037 066	160 024 669	170 150 036	176 669 920
Subventions pour charges de service public	575 327 306	594 181 339	594 288 463	575 565 910	594 181 339	593 478 868
Titre 5 – Dépenses d'investissement	7 521 571	0	1 705 296	4 003 485	0	1 795 912
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 521 571	0	1 705 296	4 003 485	0	1 795 912
Titre 6 – Dépenses d'intervention	6 471 888	5 969 897	6 390 545	6 630 575	5 969 797	5 963 603
Transferts aux ménages	78 482	0	79 970	78 482	0	79 970
Transferts aux entreprises	7 000	0	0	7 000	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	3 258	0	0	3 258	0	0
Transferts aux autres collectivités	6 383 149	5 969 897	6 310 575	6 541 836	5 969 797	5 883 633
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 150 308 955</b>			<b>1 159 223 154</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+17 443 648			+17 443 648	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+32 787 422			+43 017 287	
<b>Total*</b>	<b>1 383 072 850</b>	<b>1 200 540 026</b>	<b>1 140 974 509</b>	<b>1 324 688 517</b>	<b>1 219 684 089</b>	<b>1 176 461 443</b>

\* y.c. FdC et AdP

**FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS**

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel	602 446		1 890 803	602 446		1 890 803
Autres natures de dépenses	4 377 953	805 000	14 202 544	4 377 953	805 000	14 202 544
<b>Total</b>	<b>4 980 399</b>	<b>805 000</b>	<b>16 093 347</b>	<b>4 980 399</b>	<b>805 000</b>	<b>16 093 347</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/2021		45 150		45 150				
11/2021		39 190		39 190				
<b>Total</b>		<b>84 340</b>		<b>84 340</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021	11 267	395 372	11 267	395 372				
03/2021		224 422		224 422				
04/2021	1 320 000	10 887 064	1 320 000	10 887 064				
05/2021		29 146		29 146				
07/2021	150 568	1 198 179	150 568	1 198 179				
08/2021		94		94				
09/2021		135 481		135 481				
10/2021		600 233		600 233				
11/2021	10 300	113 053	10 300	113 053				
12/2021	398 668	365 160	398 668	365 160				
01/2022		170 000		170 000				
<b>Total</b>	<b>1 890 803</b>	<b>14 118 204</b>	<b>1 890 803</b>	<b>14 118 204</b>				

## ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/11/2021	135 082		135 082					
<b>Total</b>	<b>135 082</b>		<b>135 082</b>					

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2021		146 217						
<b>Total</b>		<b>146 217</b>						

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2021	659 492	6 059 963	659 492	6 955 846				
<b>Total</b>	<b>659 492</b>	<b>6 059 963</b>	<b>659 492</b>	<b>6 955 846</b>				

**ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2021		1 869 913		12 587 233				
<b>Total</b>		<b>1 869 913</b>		<b>12 587 233</b>				

**DÉCRETS DE TRANSFERT**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021	1 501 816		1 501 816			1 217 061		1 103 502
19/11/2021	90 104		90 104			889 892		889 892
<b>Total</b>	<b>1 591 920</b>		<b>1 591 920</b>			<b>2 106 953</b>		<b>1 993 394</b>

**DÉCRETS DE VIREMENT**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		150 000		150 000				
19/11/2021		400 000		400 000				
<b>Total</b>		<b>550 000</b>		<b>550 000</b>				

**LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021	13 166 351	12 065 739	13 166 351	10 715 058				
<b>Total</b>	<b>13 166 351</b>	<b>12 065 739</b>	<b>13 166 351</b>	<b>10 715 058</b>				

**TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)**

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>17 443 648</b>	<b>34 894 375</b>	<b>17 443 648</b>	<b>45 010 681</b>		<b>2 106 953</b>		<b>1 993 394</b>

## Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales

Programme n° 124 | Justification au premier euro

# Justification au premier euro

## Éléments transversaux au programme

### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
10 – Fonctionnement des services		14 799 835 27 705 635	14 799 835 27 705 635		14 999 159 21 570 441	14 999 159 21 570 441
11 – Systèmes d'information		58 514 191 70 979 223	58 514 191 70 979 223		58 484 869 66 111 758	58 484 869 66 111 758
12 – Affaires immobilières		45 715 832 -3 427 221	45 715 832 -3 427 221		55 150 995 46 296 814	55 150 995 46 296 814
14 – Communication		7 640 564 16 013 246	7 640 564 16 013 246		7 640 564 12 944 924	7 640 564 12 944 924
15 – Affaires européennes et internationales		3 890 793 2 951 776	3 890 793 2 951 776		3 889 956 2 948 023	3 889 956 2 948 023
16 – Statistiques, études et recherche		11 300 617 13 459 883	12 105 617 13 459 883		10 568 946 13 871 196	11 373 946 13 871 196
17 – Financement des agences régionales de santé		594 181 339 592 735 312	594 181 339 592 735 312		594 181 339 592 735 312	594 181 339 592 735 312
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	240 305 954 248 346 200		240 305 954 248 346 200	240 305 954 248 346 200		240 305 954 248 346 200
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	13 789 153 13 901 000		13 789 153 13 901 000	13 789 153 13 901 000		13 789 153 13 901 000
21 – Personnels mettant en œuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	53 068 575 47 122 662		53 068 575 47 122 662	53 068 575 47 122 662		53 068 575 47 122 662
22 – Personnels transversaux et de soutien	81 758 300 89 167 994		81 758 300 89 167 994	81 758 300 89 167 994		81 758 300 89 167 994
23 – Politique des ressources humaines		25 343 802 22 003 515	25 343 802 22 018 798		25 385 344 21 429 837	25 385 344 21 445 120
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>388 921 982</b>	<b>761 386 973</b>	<b>1 150 308 955</b>	<b>388 921 982</b>	<b>770 301 172</b>	<b>1 159 223 154</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+17 443 648	+32 787 422	+50 231 071	+17 443 648	+43 017 287	+60 460 935
Total des crédits ouverts	406 365 630	794 174 395	1 200 540 026	406 365 630	813 318 459	1 219 684 089
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>398 553 139</b>	<b>742 421 370</b>	<b>1 140 974 509</b>	<b>398 553 139</b>	<b>777 908 304</b>	<b>1 176 461 443</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+7 812 491	+51 753 026	+59 565 517	+7 812 491	+35 410 155	+43 222 646

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	388 921 982	761 386 973	1 150 308 955	388 921 982	770 301 172	1 159 223 154
Amendements	0	0	0	0	0	0

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
LFI	388 921 982	761 386 973	1 150 308 955	388 921 982	770 301 172	1 159 223 154

Aucun changement n'est intervenu entre le PLF 2021 et la LFI 2021 sur les crédits du Programme 124.

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

A compter du 1er janvier 2021, et compte tenu des observations ci-dessus, le programme 124 ne porte plus les crédits supports des politiques publiques des champs jeunesse, sport, vie associative et éducation populaire qui relèvent du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale », ni les emplois associés. En conséquence, la maquette budgétaire du programme 124 connaît les évolutions suivantes pour 2021 :

- modification de l'intitulé du programme précédemment nommé « Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie » en « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » ;
- suppression de l'action 19 "Personnels mettant en œuvre les politiques du sport, de la jeunesse et de la vie associative".

Les tableaux financiers du présent RAP 2021 ne contiennent plus de référence à l'action 19 du programme 124, supprimée à compter de 2021 en raison des transferts en LFI vers le ministère de l'éducation nationale. Aussi, les crédits de l'action 19 attachés à l'exercice 2020 ont été ajoutés aux crédits 2020 de l'action 18 « Personnels mettant en œuvre les politiques sociales et de la santé ». Ces présentations contraintes sont sans conséquence sur les tableaux et éléments financiers de l'année 2021.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le solde des mouvements intervenus au titre de l'exercice 2021 s'élève à **+50 231 071€ en AE et + 60 460 935€ en CP** pour les crédits de titre 2 (T2) et hors titre 2 (HT2). Ces mouvements sont détaillés ci-après.

**1) Des décrets de transfert ont modifié les crédits disponibles pour un solde total de 170 049 € en AE et de 283 608 € en CP :**

### Titre 2

1. Les mouvements sortants sont les suivants (pour -28 ETPT et un montant de -2 370 893€) :

- deux transferts sortants (décret n°2021-831 du 28 juin 2021) pour -9 ETPT et un montant de -762 843€ en AE et CP à destination :
  - du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat », dans le cadre de la contribution du programme 124 à la constitution de l'équipe du délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, pour -1 ETPT et un montant de -90 009€ ;
  - du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », destiné au financement du service public de la rue au logement (SPRULO) - DIHAL , pour -8 ETPT et un montant de -672 834€ ;

• trois transferts sortants (décret n°2021-1509 du 19 novembre 2021) pour -19 ETPT et un montant de -1 608 050€ en AE et CP à destination :

- du programme 354 « Administration territoriale de l'Etat » pour -5 ETPT et un montant de -281 347€ correspondant à l'extension du périmètre du secrétariat général aux moyens mutualisés SGAMM Ile-de-France à la DREETS ;
- du programme 219 « Sport » de la mission « Sport, jeunesse et vie associative », destiné au financement des délégués syndicaux Jeunesse et Sport, pour un montant de -151 548€. Ce transfert n'a pas donné lieu à des mouvements d'ETPT dans la mesure où le programme cible n'accueille pas de titre 2 (conseillers techniques sportifs et agence du sport);
- du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale », destiné au financement de la prise en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, d'agents relevant des ministères sociaux pour -14 ETPT et un montant de - 1 175 155€.

2. Les mouvements entrants sont les suivants (pour 57 ETPT et un montant de +4 097 895 euros) :

- un transfert entrant (décret n°2021-831 du 28 juin 2021) en provenance du programme 147 « Politique de la ville » pour 10 ETPT et un montant de +585 000€ en AE et CP, au titre du remboursement par le ministère chargé de la ville, des agents mis à disposition pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- un transfert entrant complémentaire du précédent (décret n°2021-1509 du 19 novembre 2021) en provenance du programme 147 « Politique de la ville » pour 9 ETPT et un montant de +530 000€ en AE et CP, au titre du remboursement par le ministère chargé de la ville, des agents mis à disposition pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- un transfert entrant (décret n°2021-831 du 28 juin 2021) en provenance du programme 354 « Administration territoriale de l'Etat » pour 29 ETPT et un montant de +1 679 659€ en AE et en CP, au titre du remboursement de la masse salariale et des emplois des agents rejoignant les SGC mais dont la paie a continué à être imputée sur leur programme d'origine sur une partie de la gestion 2021 ;
- un transfert entrant (décret n°2021-1509 du 19 novembre 2021) en provenance du programme 354 « Administration territoriale de l'Etat » pour 1 ETPT et un montant de +52 702 € en AE et en CP, destiné au financement du rétro transfert complémentaire au titre des secrétariats généraux communs départementaux ;
- un transfert entrant (décret n°2021-1509 du 19 novembre 2021) en provenance du programme 214 pour 5 ETPT et un montant de +690 356€ en AE et en CP, au titre du décalage de la prise en charge par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse, des sports et de la vie associative de la paie au 1er semestre 2021 des agents Jeunesse et Sports ;
- un transfert entrant (décret n°2021-1509 du 19 novembre 2021) en provenance du programme 352 « Innovation et transformation numériques » pour un montant de +172 297€ en AE et en CP, au titre des Entrepreneurs d'intérêt général (EIG). Ce mouvement ne s'est pas accompagné de transferts d'ETPT;
- un transfert entrant (décret n°2021-1509 du 19 novembre 2021) en provenance du programme 166 «Justice judiciaire» pour 3 ETPT et un montant de +128 000€ en AE et en CP, au titre de la prolongation d'activité de la Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail (CNITAAT) ;
- un virement entrant (arrêté du 3 novembre 2021) de +135 082€ en AE et en CP au titre du rendez-vous salarial ;
- un virement entrant (décret n°2021-1509 du 19 novembre 2021) de +124 799€ en AE et en CP au titre du Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines (FAIRH) de la mission « Transformation et fonction publiques ».

Hors titre 2

**Plusieurs transferts de crédits sont intervenus, pour un solde de -1 556 953€ en AE et -1 443 394€ en CP :**

1. *Les mouvements sortants, pour un total de -2 834 265 € en AE et € -2 720 706 en CP et portés par les décrets de transferts 2021-831 du 28 juin 2021 et 2021-1509 du 19 novembre 2021 sont les suivants :*

Tout d'abord, des transferts sont intervenus dans le cadre de refacturations de prestations informatiques interministérielles :

- des transferts à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental »
  - 210 500 € en AE et 156 941€ en CP au titre de la montée en résilience du réseau interministériel de l'État (RIE) ;
  - 199 266 € en AE et CP au titre des liens réseaux capillaires DDI et d'autres prestations du Réseau interministériel de l'Etat (RIE) des sites mutualisés ;
  - un transfert de 45 571 € en AE et CP au titre du projet « démarches simplifiées » visant à faciliter la dématérialisation des démarches à faible et moyenne volumétrie sous la forme d'une application Open source ;
  - un transfert de 378 624 € en AE et CP au titre du stock stratégique de matériels informatiques PC ;
- des transferts à destination du programme 217 « Soutien aux politiques publiques des ministères de la transition écologique et solidaire (MTES) et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) »
  - un transfert de 207 827 € en AE et CP au titre du projet « Messagerie MEL » ;
  - un transfert de 23 572 € en AE et CP au titre de l'hébergement interministériel DNS ;
  - un transfert de 8 372 € en AE et CP au titre du projet « Application JITSI » ;
- un transfert de 320 000 € en AE et 260 000 € en CP à destination du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » au titre du projet « VAS (phases 1, 2 et 3) » ;
- un transfert de 43 010 € en AE et CP à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et au titre des projets « Solution CASPER » et « OCS GLPI » ;
- un transfert de 1 000 € en AE et CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et au titre du marché de support Logiciels Libres.

Par ailleurs, les transferts suivants sont intervenus dans le cadre des effets de la réforme OTE :

- des transferts à destination du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » :
  - 383 041 € en AE et CP au titre de la bureautique du secteur jeunesse et sports ;
  - 499 267 € en AE et CP au titre de la formation initiale statutaire des corps des agents jeunesse et sports ;
  - 192 864 € en AE et CP au titre des frais de fonctionnement des services jeunesse et sports des collectivités d'outre-mer ;
- un transfert de 92 700 € en AE et CP à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et au titre du sac à dos d'action sociale des agents transférés dans les SGC.

Enfin les transferts suivants ont été mis en œuvre :

- 200 000 € en AE et CP à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre du projet applicatif destiné à harmoniser et faciliter le suivi des mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes (MRZOGT) ;
- 25 000 € en AE et CP à destination du programme 217 « Soutien aux politiques publiques des ministères de la transition écologique et solidaire (MTES) et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) » au titre de la création du service public de la rue au logement (SPRULO) – DIHAL ;
- 3 651 € en AE et CP à destination du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » au titre du remboursement des frais de quatorzaine en Nouvelle-Calédonie.

2. Les mouvements entrants, pour un total de 1 277 312€ en AE et en CP, sont les suivants :

Les décrets 2021-830 et 2021-831 du 28 juin 2021 ont porté transfert ou virement entrant d'un total de 599 332€ en AE et CP en faveur du programme 124 :

- 372 000 € en AE et CP en provenance du programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail », au titre du financement du vote électronique pour les élections professionnelles des DREETS ;

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Justification au premier euro

- 100 000 € en AE et CP en provenance du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », au titre du financement de l'enquête « RI-INSERTION » réalisée par la DREES ;
- 50 000 € en AE et CP en provenance du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », au titre du financement de l'enquête « Etude cantines » ;
- 60 000 € en AE et CP en provenance du programme 175 « Patrimoines » au titre du cofinancement du projet Archifiltre) ;
- 15 000 € en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » au titre de la mise à jour de l'intranet des D(R)EETS ;
- 2 332 € en AE et CP en provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » relatif aux refacturations des prestations informatiques interministérielles au titre de l'hébergement de l'application « Prudhommes » ;

Les décrets n°2021-1508 et 2021-1509 du 19 novembre 2021 ont porté transfert ou virement d'un total de 677 980 € en AE en CP en faveur du programme 124 :

- 400 000 € en AE et CP en provenance du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », au titre du financement de la campagne de communication « Bébé secoué » ;
- 277 980 € en AE et CP en provenance du programme 351 « Transformation et fonction publiques » au titre du cofinancement d'actions par le Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines (FAIRH).

**2) Reports de crédits :**Titre 2

Par arrêté du 29 janvier 2021 portant report de crédits de **fonds de concours**, a été reporté un montant de **659 492€** en AE et CP correspondant à des contributions de la communauté européenne au financement des projets FEAD, EU SHARP et Eurostat.

Hors titre 2

Par arrêté du 29 janvier 2021, les **crédits de fonds de concours** non consommés en 2020 ont été reportés en 2021 pour un montant de **6 059 963€ en AE et 6 955 846€ en CP**. Ces reports se décomposent comme suit :

Intitulé du fonds de concours crédités	AE	CP
1-1-00926 - Contribution de la Commission européenne au financement d'actions en matière sociale ou de santé	135 973 €	90 805 €
1-1-00074 - Participation des parents au fonctionnement des crèches, du jardin d'enfant et du centre de loisirs	732 €	46 €
1-2-00075 - Participation au financement de projets communs et d'investissement d'avenir en matière de sécurité sociale	330 394 €	762 799 €
1-2-00267 - Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'insertion et de maintien	120 111 €	298 943 €
1-2-00337 - Legs et donations	919 762 €	919 762 €
1-2-00970 - Participation de tiers au financement d'enquêtes et d'opérations de communication autour de politiques publiques sociales ou de santé	4 552 991 €	4 883 491 €
<b>Total</b>	<b>6 059 963 €</b>	<b>6 955 846 €</b>

Le programme 124 a en outre bénéficié en 2021 du report de **crédits budgétaires 2020 non consommés**, pour un montant total de **2 016 130 € en AE (dont 146 217€ de report AENE) et de 12 587 233 € en CP**.

**3) Fonds de concours et attributions de produits reçus en 2021:**

Titre 2

A été rattaché par voie de fonds de concours un total de **1 890 803€ en AE et CP**. Le détail par fonds de concours est précisé dans la partie « origine et emploi des fonds de concours et attributions de produits ».

Hors titre 2

Ont été rattachés par voie de fonds de concours et attribution de produits, des crédits à hauteur de **14 202 544€ en AE et en CP**. Le détail par fonds de concours est précisé dans la partie « origine et emploi des fonds de concours et attributions de produits ».

**4) Loi de finances rectificative**Titre 2

La loi n°2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 a ouvert des crédits à hauteur de 13 166 351€ en HCAS, au titre de l'accompagnement de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (4,8 M€) et des renforts nécessaires à la gestion de la crise sanitaire (8,4 M€).

Hors titre 2

La loi n°2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 a autorisé l'ouverture complémentaire de crédits à hauteur de 12 065 739€ en AE et 10 715 058€ en CP.

**ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS**Titre 2

En 2021, deux fonds de concours destinés à financer des dépenses de titre 2 ont été abondés. La répartition d'ouverture sur ces fonds est la suivante :

N°	Libellé du fonds de concours	Total
1-1-00444	Contribution de la Commission Européenne au financement d'actions à destination de la jeunesse et du sport – Projets Advantage, Best ReMap JA, EU JAV, JA Terror, Morbidity, SHARP et FEAD	570 803
<b>1-2-00014</b>	Participation de l'assurance maladie au pilotage du SEGUR numérique	<b>1 320 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 890 803</b>

Hors Titre 2

En 2021, sept fonds de concours destinés à financer des dépenses hors titre 2 ont été mouvementés. Des produits de cession ont également été rattachés au programme. La répartition des ouvertures est la suivante :

N°	Libellé du fonds de concours	Montant
1-1-00926	Contribution de la Commission européenne au financement d'actions en matière sociale ou de santé	90 325
1-2-00014	Participation de l'assurance maladie au pilotage du Ségur numérique	10 680 000
1-2-00074	Participation des parents au fonctionnement des crèches, du jardin d'enfant et du centre de loisirs	149 243
1-2-00075	Participation au financement de projets communs et d'investissement d'avenir entre acteurs de la sécurité	504 492

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Justification au premier euro

	sociale	
1-2-00267	Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'insertion et de maintien (FIPHFP)	186 165
1-2-00337	Legs et donations (P124)	2 667
1-2-00970	Participation de tiers au financement d'enquêtes et d'opérations de communication autour de politiques publiques sociales ou de santé	2 505 312
	<b>1) total fonds de concours</b>	<b>14 118 204</b>
2-2-00703	Produits de cessions de biens mobiliers	84 340
	<b>2) total attributions de produits</b>	<b>84 340</b>
<b>Total général</b>		<b>14 202 544</b>

**RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 944 609	12 252 244	14 196 853	1 944 609	12 608 812	14 553 421
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-12 252 244	-12 252 244	0	-12 608 812	-12 608 812
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>1 944 609</b>	<b>0</b>	<b>1 944 609</b>	<b>1 944 609</b>	<b>0</b>	<b>1 944 609</b>

Titre 2

La réserve de précaution, constituée en début d'exercice, s'élevait à 1 944 609€ (AE=CP), soit 0,5 % des crédits de Titre 2 ouverts en loi de finance initiale. Elle a été rendue disponible en fin de gestion pour être consommée.

Hors titre 2

La mise en réserve initiale s'est élevée à 12 252 244 € en AE et 12 608 812€ en CP, soit 1,6% des crédits hors titre 2 ouverts en loi de finances initiale. Ce taux s'explique par l'application d'un taux de réserve de 4% aux crédits hors T2 du programme et d'un taux de réserve pondéré pour les subventions versées aux opérateurs.

En fin de gestion 2021, la réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel intégral pour être consommée.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1372 – Emplois fonctionnels	-3,00	106,00	90,00	0,00	82,00	-8,00
1373 – A administratifs	+62,00	2 237,00	2 071,00	-4,00	1 931,00	-136,00
1374 – A techniques	0,00	1 964,00	708,00	+8,00	912,00	+196,00
1375 – B administratifs	+80,00	1 689,00	1 109,00	+12,00	1 132,00	+11,00
1377 – Catégorie C	+132,00	1 650,00	1 102,00	+13,00	1 026,00	-89,00
<b>Total</b>	<b>+271,00</b>	<b>7 646,00</b>	<b>5 080,00</b>	<b>+29,00</b>	<b>5 083,00</b>	<b>-26,00</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1372 – Emplois fonctionnels	0,00	-25,00	-3,87	+1,87	-2,93	+4,80
1373 – A administratifs	0,00	-448,00	+189,68	+18,32	-12,05	+30,37
1374 – A techniques	0,00	-1 009,00	-1,56	-49,44	-41,81	-7,63
1375 – B administratifs	0,00	-503,00	+96,14	-82,14	-41,80	-40,34
1377 – Catégorie C	0,00	-538,00	+144,98	-111,98	-55,23	-56,75
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 523,00</b>	<b>+425,37</b>	<b>-223,37</b>	<b>-153,82</b>	<b>-69,55</b>

Le plafond d'emplois de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » pour 2021 a été fixé à 4 819 ETPT en LFI 2021.

Il a été porté à 5 080 ETPT (+ 261 ETPT) par la loi de finances rectificative du 1er décembre 2021. Cette révision a été rendue nécessaire, d'une part, en raison des inadéquations constatées entre les transferts inscrits en LFI 2021 au titre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) et la réalité des départs (+ 116 ETPT), et, d'autre part, en raison de la poursuite de la gestion de la crise sanitaire à hauteur de 100 ETPT pour la cellule de crise en administration centrale et 45 ETPT destinés à renforcer les équipes d'appui dans les autres directions d'administration centrale mobilisées dans le cadre de la pandémie.

La répartition par catégorie d'emplois du plafond 2021 (LFI+LFR 2021) prend en compte deux éléments :

- la correction de la répartition par catégorie des mesures de transferts LFI inscrits en PAP 2021 ;
- la répartition par catégorie des +261 ETPT obtenus en LFR.

En outre, le plafond d'emplois de la mission pour 2021 a été actualisé par des transferts en gestion à hauteur de + 29 ETPT :

- 19 ETPT entrants au titre des délégués du préfet dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville;
- 21 ETPT (dont 35 ETPT entrants et 14 ETPT sortants) permettant de poursuivre les transferts liés à la réforme territoriale de l'Etat et de corriger les décalages de paie constatés dans le cadre des transferts vers les ministères de l'Intérieur, de l'Education nationale et de la jeunesse et des sports;

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Justification au premier euro

- 3 ETPT entrants au titre de la prolongation d'activité de la Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail (CNITAAT);
- 14 ETPT sortants correspondant à d'autres transferts en gestion: constitution de l'équipe du délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR); le délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL); le secrétariat général aux moyens mutualisés d'Ile de France (SGAMM).

En conséquence, le plafond d'emplois consolidé pour 2021 s'élève à 5 109 ETPT.

La consommation des emplois constatée en 2021 est de 5 083 ETPT. Elle intègre notamment 94 ETPT au titre des renforts au sein de la cellule de crise en administration centrale.

La correction technique de 425 ETPT correspond à l'écart entre l'incidence en ETPT du schéma d'emplois 2021 (intégrant l'effet année pleine 2020), soit 223 ETPT, et la variation de la consommation d'ETPT, hors transferts, entre 2020 et 2021 (202 ETPT), cette consommation intégrant des variations de populations hors schéma d'emplois telles que les renforts pour la cellule de crise (+94 ETPT), les apprentis (+11 ETPT), les agents occasionnels (-40 ETPT), le solde (136 ETPT) résultant d'une part des décalages entre la gestion administrative et la paye et d'autre part, des effectifs faisant suite aux transferts au titre de la réforme OTE.

L'écart au plafond 2021 consolidé (après LFR et transferts en gestion) s'établit donc à -26 ETPT, soit 0,5 % du plafond autorisé.

**ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT**

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties		Mois moyen des sorties	Entrées		Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
		<i>dont départs en retraite</i>			<i>dont primo recrutements</i>		Réalisation	Prévision PAP
1372 – Emplois fonctionnels	18,00	5,00	6,30	22,00	0,00	4,90	+4,00	0,00
1373 – A administratifs	336,00	57,00	6,80	422,00	53,00	7,20	+86,00	+88,00
1374 – A techniques	160,00	42,00	6,30	114,00	50,00	4,40	-46,00	+7,00
1375 – B administratifs	207,00	63,00	6,70	164,00	3,00	8,00	-43,00	+16,00
1377 – Catégorie C	150,00	70,00	5,80	70,00	1,00	7,30	-80,00	-82,00
<b>Total</b>	<b>871,00</b>	<b>237,00</b>		<b>792,00</b>	<b>107,00</b>		<b>-79,00</b>	<b>+29,00</b>

**REPARTITION DES EFFECTIFS**

Le schéma d'emplois réalisé en 2021 sur le programme 124 est de - 79 ETP, contre + 29 ETP fixé en LFI 2021.

Cette situation résulte principalement des difficultés à procéder aux recrutements en période de crise sanitaire et de la nécessaire prudence prévalant dans la gestion, compte tenu de la réforme OTE et de l'obtention d'arbitrages interministériels intervenus au second semestre pour compenser les inadéquations entre la programmation des transferts de postes et la situation réelle des agents.

**SORTIES REALISEES EN 2021**

Les sorties prévues en 2021 (hors promotions vers la catégorie d'emplois supérieure) étaient estimées à 1 199 en LFI :

- 478 départs à la retraite (217 pour la catégorie A, 109 pour la catégorie B et 152 pour la catégorie C) ;
- 721 départs au titre des autres sorties (détachements sortants, fins de détachements entrants, etc.).

Au terme de l'exercice 2021, les sorties s'élèvent à 871 (236 départs à la retraite et 634 autres sorties).

**ENTREES REALISEES EN 2021**

Les entrées prévues en 2021 (hors promotions vers la catégorie d'emplois supérieure) étaient estimées à 1 228 en LFI :

- 143 primo-recrutements ;
- 1085 autres entrées (arrivées en détachement, réintégrations, etc.).

Au terme de l'exercice 2021, les entrées s'élèvent à 792 (107 primo-recrutements et 685 autres entrées).

Plusieurs facteurs expliquent cette sur exécution du schéma d'emplois :

- un nombre d'entrées moindre du fait principalement des transferts OTE qui ont conduit à des sureffectifs dans les services. Ces sureffectifs constatés n'ont pas permis de recruter autant que nécessaire sur le premier semestre, compte tenu des dépassements de plafonds régionaux. En outre ces sureffectifs n'ont été compensés pour partie dans le cadre des arbitrages « Rétro-transferts » qu'en juillet 2021. Une majorité des recrutements de l'année s'est reportée sur le dernier quadrimestre. Une part significative de ces recrutements n'a pas pu se concrétiser avant la fin de l'année ;

- un volume des entrées par concours en diminution, dû principalement à l'absence de postes offerts par le ministère en 2021 aux concours communs B et C. 28 postes étaient initialement prévus pour les services mais compte tenu des sureffectifs liés aux transferts OTE qui relevaient majoritairement des corps de catégorie B et C, il a été décidé de ne pas proposer de postes pour les recrutements de SA et d'adjoints. Par ailleurs certains autres concours n'ont pas pu pourvoir en liste principale tous les postes offerts.

De manière générale, en 2021, comme en 2020, les processus de mobilité (recrutements) ont été fortement limités par l'effet de la crise sanitaire.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en EPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Administration centrale	2 287,00	2 522,00	-387,00	0,00	+156,80	+29,20	-17,47	+46,67
Services régionaux	767,00	1 032,00	-2 136,00	0,00	+268,57	-252,57	-136,35	-116,22
Services à l'étranger	25,00	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	1 639,00	1 439,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	101,00	65,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>4 819,00</b>	<b>5 083,00</b>	<b>-2 523,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+425,37</b>	<b>-223,37</b>	<b>-153,82</b>	<b>-69,55</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	+10,00	2 600,00
Services régionaux	+19,00	1 001,00
Services à l'étranger	0,00	48,00
Services départementaux	0,00	1 394,00

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Justification au premier euro

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Autres	0,00	54,00
<b>Total</b>	<b>+29,00</b>	<b>5 097,00</b>

La consommation des emplois en 2021 du programme 124 a pour source les outils interministériels INDIA Rémunérations et Chorus.

La LFI doit ici être complétée par l'abondement de 261 ETPT obtenu en LFR. En tenant compte des transferts en gestion (+29), il n'y a donc pas de dépassement du plafond d'emplois (cf. commentaires sous le tableau de répartition de la consommation du plafond par catégorie).

Néanmoins, la comparaison de la réalisation 2021 avec la prévision initiale doit être appréciée avec beaucoup de prudence dans la mesure où cette prévision était indicative et intégrait d'importants transferts budgétaires d'emplois (-2523 ETPT) qui n'ont pas été totalement réalisés.

La cellule de crise du ministère des solidarités et de la santé a été maintenue tout au long de l'année 2021. En 2021, 94 ETPT ont *in fine* été mobilisés au titre des renforts au sein de cette cellule de crise.

Les effectifs inscrits dans la catégorie « Autres » correspondent aux élèves des métiers sanitaires et sociaux inscrits en formation initiale à l'École des hautes études en santé publique (EHESP).

**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	2 905,00	3 052,00
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	161,00	171,00
21 – Personnels mettant en oeuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	770,00	688,00
22 – Personnels transversaux et de soutien	983,00	1 172,00
<b>Total</b>	<b>4 819,00</b>	<b>5 083,00</b>
Transferts en gestion		+29,00

La LFI doit ici être également complétée par l'abondement de 261 ETPT obtenu en LFR (tableau ci-dessous):

Numéro et intitulé de l'action	LFI+LFR 2021	Réalisation ETPT
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	3 050	3 052
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	161	171
21 – Personnels mettant en oeuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	770	688
22 – Personnels transversaux et de soutien	1 099	1 172
<b>Total</b>	<b>5 080</b>	<b>5 083</b>

La répartition par action de cette consommation 2021 est établie sur la base du poids des effectifs affectés à la mise en œuvre de chaque politique publique et aux fonctions soutien tel qu'observé en administration centrale mais aussi en service déconcentré sur la base des résultats de l'« Enquête sur les Affectations Opérationnelles » (EAO) la plus récente, au 1er avril 2021.

La révision en LFR du plafond LFI 2021 a permis d'augmenter de 145 ETPT les personnels mettant en œuvre les politiques sociales et de la santé (action 18) pour la gestion de la crise sanitaire et de 116 ETPT les personnels transversaux et de soutien (action 22) au titre des inadéquations OTE compte tenu de la réalité des départs constatés.

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
99,00	1,65	0,00

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021 : 99.

Le ministère a encore augmenté sa participation à la politique de formation en matière d'apprentissage, avec 99 apprentis pour l'année scolaire 2020-2021, contre 88 durant la période précédente.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>361 777 939</b>	<b>241 912 573</b>	<b>255 443 574</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>211 227 423</b>	<b>142 305 506</b>	<b>139 206 288</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	152 656 766	103 175 889	96 016 854
– Civils (y.c. ATI)	152 369 460	103 175 889	95 987 482
– Militaires	287 306		29 373
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	58 570 658	39 129 617	43 189 433
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>5 458 515</b>	<b>4 703 903</b>	<b>3 903 278</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>578 463 877</b>	<b>388 921 982</b>	<b>398 553 139</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>425 807 112</b>	<b>285 746 093</b>	<b>302 536 285</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les prestations sociales et allocations diverses versées en 2021 s'élèvent à 3,90 M€ dont 1,94 M€ au titre de l'allocation de retour à l'emploi.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2020 retraitée</b>	<b>277,35</b>
Exécution 2020 hors CAS Pensions	425,81
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	-129,13
Débasage de dépenses au profil atypique :	-19,33
– GIPA	-0,06

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
- Indemnisation des jours de CET	-1,96
- Mesures de restructuration	
- Autres dépenses de masse salariale	-17,31
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-8,02</b>
EAP schéma d'emplois 2020	-6,79
Schéma d'emplois 2021	-1,23
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,17</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,04</b>
Rebasage de la GIPA	0,04
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>-0,43</b>
GVT positif	3,96
GVT négatif	-4,40
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>3,50</b>
Indemnisation des jours de CET	1,19
Mesures de restructurations	0,23
Autres rebasages	2,08
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>29,93</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	3,90
Autres variations	26,03
<b>Total</b>	<b>302,54</b>

**Socle Exécution 2020 retraitée**

Les 17,3 M€ inscrits sur la ligne « Autres » du poste « Débasage de dépenses au profil atypique » correspondent principalement au rétro transfert lié au report de 2020 à 2021 de la constitution des secrétariats généraux communs obtenu en gestion 2020 (9,60 M€), aux dépenses de prestations sociales et allocations diverses (catégorie 23 - 3,4 M€), ainsi qu'aux rémunérations versées aux apprentis (1,5 M€).

**GVT solde**

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) positif hors CAS Pensions s'élève à 3,96 M€, soit 1,31 % des crédits hors CAS Pensions consommés en 2021.

Pensions consommés en 2021.

Le GVT négatif, économie réalisée au titre de l'écart de rémunération entre les entrants et les sortants, s'élève quant à lui à -4,40 M€, soit 1,45% des crédits hors CAS Pensions consommés en 2021.

Le GVT solde est évalué à -0,14 % et à -0,43 M€.

**Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA**

Les 2,08 M€ « autres rebasages » correspondent principalement à la rémunération des apprentis (1,65 M€), au versement de la prime d'accompagnement de la réorganisation régionale de l'Etat (PARRE - 0,12 M€) ainsi qu'aux dépenses couvertes par le Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH).

**Autres variations des dépenses de personnels**

Les 26 M€ inscrits sous ce poste au titre des autres variations couvrent notamment la rémunération des agents en activité dans les services déconcentrés en sureffectifs temporaires supportés par le ministère dans le cadre de la mise en œuvre de l'organisation territoriale de l'Etat (10M€), les dépenses relatives aux renforts au sein de la cellule de crise en administration centrale (6M€), les dépenses relatives à la dotation de 45 ETPT supplémentaires en cours de gestion (2,6M€), des rétro-transferts liés à des décalages de paie pour les agents ayant rejoint le ministère de l'Education nationale (1,2M€) ainsi que des dépenses d'astreintes supplémentaires liées à la gestion de la crise sanitaire (0,9M€).

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1372 – Emplois fonctionnels	119 729	140 136	137 252	106 379	126 092	122 683
1373 – A administratifs	64 286	73 641	68 591	54 667	60 976	58 754
1374 – A techniques	55 863	58 995	59 350	47 744	52 121	51 145
1375 – B administratifs	36 158	41 178	39 377	30 568	35 516	33 472
1377 – Catégorie C	32 927	36 322	35 779	27 901	31 543	30 495

Le coût global correspond au coût moyen par agent, hors catégorie 23, constaté en 2021.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						165 439	165 439
Mise en œuvre du protocole PPCR		A, B, C	Agents titulaires	01-2021	12	165 439	165 439
<b>Total</b>						<b>165 439</b>	<b>165 439</b>

Une seule mesure catégorielle a été exécutée en 2021, il s'agit de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) au titre de 2021, pour un montant de 0,17 M€ hors CAS Pensions.

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		1 254 102		<b>1 254 102</b>
Famille, vacances		535 439		<b>535 439</b>
Mutuelles, associations		281 969		<b>281 969</b>
Prévention / secours		262 098		<b>262 098</b>
Autres		439 362		<b>439 362</b>
<b>Total</b>		<b>2 772 970</b>		<b>2 772 970</b>

Aux dépenses décrites ci-dessous il convient d'ajouter les sommes de 15 283 € et de 33 185 € imputées respectivement par erreur au titre 2 et au titre 6.

Les dépenses d'action sociale se sont élevées à 2,8 M€ en CP en 2021. Elles ont permis de financer des prestations collectives visant à améliorer les conditions de vie des agents rémunérés sur le programme 124 et de leur famille. L'impact de la crise sanitaire mais surtout des transferts de crédits associés aux transferts d'emplois vers le ministère de l'Intérieur au titre des secrétariats généraux communs (SGC) et vers le ministère de l'Éducation nationale et des sports, expliquent l'importante baisse des dépenses par rapport à 2020 (-36%).

Ces dépenses se décomposent selon le schéma suivant :

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Justification au premier euro

- **1 254 102€ pour le poste Restauration** qui recouvre les droits d'admission et frais de gestion des restaurants administratifs ; la généralisation du télétravail a eu des répercussions sur la fréquentation des restaurants administratifs ;
- **535 439 € pour le poste Famille, vacances**, qui regroupe les dépenses liées à l'organisation des arbres de Noël, bons cadeaux, et à la distribution des Chèques Emploi Service Universel préfinancés ;
- **281 969 € pour le poste Mutuelles, associations**, qui concerne l'aide du ministère à la protection sociale complémentaire des agents, ainsi que l'ensemble des subventions versées aux associations du personnel pour les activités culturelles et sportives proposées aux agents affectés aussi bien en administration centrale qu'en services déconcentrés ;
- **262 098 € pour le poste Prévention**, dont les dépenses ne relèvent pas de l'action sociale au sens strict, mais accompagnent les objectifs conduits par la DRH. Ainsi sont financées des actions liées aux conditions de travail avec la mise en place d'un réseau de psychologues du travail pour les risques psycho-sociaux, une cellule d'écoute et d'alerte afin de lutter contre la discrimination ainsi que des actions liées à l'obligation de l'employeur et qui concernent la médecine de prévention (honoraires et expertises, fournitures et matériel pharmaceutiques) ;
- **439 362 € pour le poste Autres** qui correspond à l'accompagnement et l'amélioration des conditions de travail des travailleurs handicapés (par exemple frais de transport et aménagement des postes de travail) et aux autres dépenses d'action sociale.

## *Dépenses pluriannuelles*

## Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales

Programme n° 124 | Justification au premier euro

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>794 174 395</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>813 318 459</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>742 421 370</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>777 908 304</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>141</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>85 698 666</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>51 752 885</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>692 209 638</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>169 564 551</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>-39 375</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>169 525 176</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>85 698 666</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>83 826 510</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>742 421 370</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>692 209 638</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>50 211 732</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021</b> (R6 = R4 + R5) <b>134 038 242</b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>102 029 827</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>32 008 415</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR



**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Justification au premier euro

**Justification par action****ACTION****10 – Fonctionnement des services**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Fonctionnement des services		14 799 835	<b>14 799 835</b>		14 999 159	<b>14 999 159</b>
		27 705 635	<b>27 705 635</b>		21 570 441	<b>21 570 441</b>

Les dépenses de fonctionnement des services portées par l'action n°10 recouvrent :

- l'ensemble des frais de **fonctionnement courant** des services centraux et cabinets des ministères sociaux, de la Direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population (DCSTEP) de Saint-Pierre et Miquelon et une partie très résiduelle des dépenses de fonctionnement des D(R)EETS (ex-D(R)(D)JSCS) ;
- les dépenses de **modernisation** des ministères sociaux ;
- les **frais de justice et de réparations civiles** de l'administration sanitaire et sociale ;
- les crédits de fonctionnement liés au **pilotage de la sécurité sociale** ;
- les crédits issus de fonds de concours au titre du **Ségur du numérique (hors communication)**.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	14 799 835	27 064 154	14 999 159	20 921 696
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 799 835	27 064 154	14 999 159	20 921 696
Titre 5 : Dépenses d'investissement		601 481		608 745
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		601 481		608 745
Titre 6 : Dépenses d'intervention		40 000		40 000
Transferts aux autres collectivités		40 000		40 000
<b>Total</b>	<b>14 799 835</b>	<b>27 705 635</b>	<b>14 999 159</b>	<b>21 570 441</b>

**La consommation constatée sur l'action 10 en 2021 s'élève à 27,71 M€ en AE et 21,57 M€ en CP, soit +12,9 M€ en AE et +6,6 M€ en CP par rapport aux crédits inscrits sur cette action en LFI.**

L'action 10 a en effet dû porter deux dépenses qui n'étaient pas budgétées en LFI :

- +6 M€ en AE et CP au titre du contentieux ASCOMETAL, financés par redéploiements internes et dans le cadre du schéma de fin de gestion (qui a consisté en un dégel total de la réserve de précaution et un abondement de crédits en loi de finances rectificative) ;
- +7 M€ en AE et +1 M€ en CP au titre du Ségur du numérique, financés exclusivement par des crédits issus de fonds de concours.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### FONCTIONNEMENT COURANT DES SERVICES

Dépenses de fonctionnement courant des services en 2021	AE	CP
Administration centrale	10 436 358	10 296 402
Services déconcentrés	1 542 770	1 492 351
<b>Total</b>	<b>11 979 128</b>	<b>11 788 753</b>

#### 1. Administration centrale

**En administration centrale, les dépenses se sont élevées à 10,44 M€ en AE et 10,30 M€ en CP.**

Elles concernent l'ensemble des frais de fonctionnement courant des ministères sociaux, y compris pour le ministère en charge du travail. Elles correspondent à des dépenses logistiques et administratives variées : achat de matériel et de fournitures de bureau, frais de déplacement, de correspondance, de représentation et de réception, abonnements et documentation, reprographie, audiovisuel, achat de carburants, réparation et entretien des mobiliers et des véhicules.

64% de ces dépenses se concentrent sur les quatre postes suivants : les frais de déplacement, les prestations de services comme le recours à des interprètes ou des travaux de traduction, notamment dans le cadre de la préparation de la Présidence Française de l'Union Européenne au 1<sup>er</sup> semestre 2022, les dépenses de fonctionnement et d'achat du service audiovisuel pour assurer les conférences et webinaires des ministres, les acquisitions et dépenses liées aux véhicules.

**L'écart constaté (+0,75 M€ en AE et +0,42 M€ en CP)** par rapport aux crédits prévus en LFI (9,69 M€ en AE et 9,88 M€ en CP) s'explique principalement par l'augmentation du poste de dépenses sur les déplacements professionnels en raison de la forte reprise épidémique, notamment en outre-mer. La prise en charge des dépenses de transport et d'hébergement des personnels soignants envoyés en renfort dans les territoires d'outre-mer a généré une insuffisance sur l'UO fonctionnement courant, partiellement compensée par de moindres dépenses dues à la crise sanitaire.

L'insuffisance de crédits constatée a été financée par redéploiements internes au programme et dans le cadre du schéma de fin de gestion (qui a consisté en un dégel total de la réserve de précaution et un abondement de crédits en loi de finances rectificative).

#### Focus sur les surcoûts et les moindres dépenses liés à la crise sanitaire.

En administration centrale, la crise sanitaire a généré des dépenses supplémentaires (2,673 M€) et minoré certaines dépenses récurrentes (1,138 M€). Ainsi, les dépenses supplémentaires, ont principalement concerné le soutien logistique des cellules de crise (acheminement et projection des personnels soignants en Outre-mer, achat de produits ou de service de désinfection, de plateaux repas, de prestations de taxis) et le renforcement des équipements audiovisuels. Des économies ont par ailleurs été générées par la crise sanitaire dues à la généralisation du télétravail sur certains postes comme les frais de représentation des directions (558 K€), l'affranchissement (179 K€) ou les achats de papier (150 K€).

#### 2. Services déconcentrés

**Pour les services déconcentrés et la DCSTEP de Saint-Pierre-et-Miquelon**, les crédits de fonctionnement courant de l'action 10 correspondent désormais à un champ très limité de dépenses :

- d'une part, pour l'ensemble des services déconcentrés, les frais d'organisation des sessions de concours dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et hors VAE, du secteur social et paramédical ;
- d'autre part, pour la DCSTEP de Saint-Pierre-et-Miquelon, l'ensemble de son fonctionnement courant.

En effet, l'essentiel des crédits de fonctionnement courant des services déconcentrés a été transféré en trois temps :

- en premier lieu, en 2017, les crédits de fonctionnement courant des DR(D)JSCS de métropole ont été transférés en base au programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », dans le cadre de la mutualisation des moyens de fonctionnement généraux des services de l'Etat placés sous l'autorité des préfets ;

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Justification au premier euro

- en second lieu, les crédits de fonctionnement courant des DJSCS de la Martinique, de la Guadeloupe, de Mayotte et de la Réunion ont été transférés en base en LFI 2020 au nouveau programme 354 « Administration territoriale de l'Etat » (fusionné avec l'ex-programme 333) ;
- enfin, les crédits de fonctionnement courant des services jeunesse et sports des collectivités d'outre-mer ont été transférés en gestion 2021 et en LFI 2022 au programme 214 « Soutien de la politique de l'Education nationale » du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports.

**MODERNISATION DES SERVICES**

Autorisations d'engagement	4 681 458
Crédits de paiement	2 334 478

Les services des ministères sociaux sont appelés à recourir à des prestations intellectuelles externes, qui concernent en priorité des opérations d'accompagnement des réformes et de modernisation de l'administration (appui, conseil, etc.).

Les principaux projets financés en 2021 concernent les accompagnements suivants :

- la préfiguration des D(R)EETS dans le cadre de la réforme de l'OTE (0,745 M€ en AE et 0,46 M€ en CP) ;
- plusieurs actions engagées suite au Ségur de la Santé comme l'accompagnement à la mise en œuvre du service d'accès aux soins et la plateforme qualité des soins (0,09 M€ en AE et 0,465 M€ en CP) ;
- l'accompagnement de la réforme de la fonction juridique aux ministères sociaux (0,248 M€ en AE et CP).

**L'écart constaté (+2,25 M€ en AE et -0,1 M€ en CP)** par rapport aux crédits prévus en LFI (2,43 M€ en AE et en CP) s'explique principalement en AE par l'imputation sur l'opération budgétaire « Modernisation » des premières dépenses, financées par voie de fonds de concours, au titre du Ségur du numérique à hauteur de 3,1 M€ en AE et 0,8 M€ en CP en attendant la création de l'opération budgétaire « Ségur du numérique hors communication » ;

**FRAIS DE JUSTICE ET DE REPARATIONS CIVILES**

Autorisations d'engagement	6 294 049
Crédits de paiement	6 294 049

**En administration centrale**, les dépenses de contentieux s'élèvent en 2021 à 6 294 049 € en AE et en CP **soit +5,9 M€ en AE et CP par rapport aux crédits prévus en LFI**, ce qui correspond :

- pour 6 071 724 € aux condamnations de l'État au titre de sa responsabilité dans sa mission de pilotage des politiques de sécurité sociale (par exemple les contentieux relatifs à la protection sociale complémentaire ou les litiges nés des autorisations de mise sur le marché des produits de santé). La quasi-totalité de cette dépense (**6 017 636 €**) concerne le contentieux dit « ASCOMETAL » pour lequel l'État a été condamné en raison du retard de transposition en droit français d'une directive communautaire (article 8 de la directive 80-987 du 20 octobre 1980) ;
- pour 115 426 € aux dépenses relatives à la protection fonctionnelle des agents publics (honoraires d'avocats, condamnations civiles) poursuivis devant les juridictions pénales ou civiles ou victimes de violences ;
- pour 106 899 € à l'indemnisation des préjudices subis par les agents des services de l'administration sanitaire et sociale (contentieux de personnels).

**PILOTAGE DE LA SECURITE SOCIALE**

Autorisations d'engagement	250 047
Crédits de paiement	297 933

En 2021 les dépenses concourant à améliorer la performance de la sécurité sociale s'élèvent à **250 047€ en AE et 297 933€ en CP**. Il s'agit notamment :

- de marchés statistiques et informatiques conclus par le Comité économique des produits de santé (CEPS), pour un montant de 0,15 M€ en AE et 0,20 M€ en CP, dans le cadre de son rôle dans l'élaboration de la politique du médicament et notamment à la fixation de ses prix et dans la régulation financière de ce marché ;
- des dépenses relatives à différentes prestations d'appui : au titre de la déclaration sociale nominative (DSN), de la coordination des prix en matière de santé et de la composition d'un jury citoyen sur les retraites.

La moindre consommation en AE et CP des crédits prévus en LFI 2021 est principalement due à un retard sur l'attribution des marchés statistiques et informatiques du Comité économique des produits de santé (CEPS).

### SECUR DU NUMERIQUE HORS COMMUNICATION (fonds de concours)

Autorisations d'engagement	3 859 472
Crédits de paiement	206 483

Les crédits reçus par voie de fonds de concours au titre du Ségur du numérique ont financé les actions suivantes :

- l'accompagnement au diagnostic et la programmation d'une feuille de route de transformation numérique des usages pour des secteurs d'activité de la santé ;
- l'étude stratégique sur l'état de la e-santé en Europe ;
- le projet de référencement des formations à la santé numérique ;
- les missions de formation aux compétences numériques en santé confiées au GIP PIX pour les citoyens et les professionnels ;
- l'accompagnement, pour le MSS, au groupe de travail interministériel du Commissariat aux communications électroniques de défense sur la modernisation des communications électroniques d'urgence ;
- l'accompagnement pour la définition de l'architecture globale et des différents paramètres d'un modèle de financement de droit commun de la télésurveillance ;
- la conception, l'organisation et l'animation de comités citoyens ;
- l'aide au recrutement des emplois de l'équipe du Ségur du numérique ;
- l'abonnement à l'outil de représentation de l'organisation des équipes.

Il est fait rappel que préalablement à la création de l'opération budgétaire "Ségur du numérique hors communication", certaines dépenses liées au Ségur du numérique, pour un montant de 3,1 M€ en AE et 0,8 M€ en CP ont été imputées sur l'opération budgétaire « Modernisation ». Les dépenses hors communication du Ségur du numérique sur l'action 10 s'élève par conséquent à **7 M€ en AE et 1 M€ en CP**.

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se sont élevées sur l'action n°10 à **601 481 € en AE et 608 745 € en CP** et relèvent **des dépenses de fonctionnement courant des services**.

Ces dépenses ont principalement permis le renouvellement d'une partie du parc de véhicules de l'administration centrale (0,59 M€ en AE et 0,58 M€ en CP), conformément aux dispositions interministérielles et instructions de la MIPA (renouvellement des véhicules de plus de sept ans ou ayant un kilométrage de + de 120 000 km).

Les autres crédits d'investissement ont financé des achats de matériel audiovisuel rendus nécessaires notamment pour les conférences et webinaires des ministres, suite à une augmentation très importante d'événements se déroulant en distanciel en raison de la crise sanitaire.

## Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales

Programme n° 124 | Justification au premier euro

### ACTION

#### 11 – Systèmes d'information

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Systèmes d'information		58 514 191 70 979 223	<b>58 514 191</b> <b>70 979 223</b>		58 484 869 66 111 758	<b>58 484 869</b> <b>66 111 758</b>

L'action n°11 porte les dépenses dédiées aux systèmes d'information de l'administration centrale des ministères sociaux. Dans le détail, les dépenses effectuées recouvrent :

- les dépenses de **gouvernance** du pilotage des systèmes d'information, pour l'administration centrale, sur l'ensemble du périmètre des ministères sociaux (y compris secteur travail) ;
- les charges **d'infrastructures**, sur l'ensemble du périmètre des ministères sociaux (y compris secteur travail), pour l'administration centrale et déconcentrée ;
- les dépenses de **bureautique**, pour l'administration centrale, sur l'ensemble du périmètre des ministères sociaux (y compris secteur travail) ;
- les dépenses relatives au développement, à la maintenance d'**applications** et de **produits numériques** de gestion ou visant à la mise en œuvre des politiques publiques portées par les directions métiers, pour l'administration sanitaire, sociale, du sport, de la jeunesse et de la vie associative.

Depuis 2018, les crédits destinés aux infrastructures, ainsi qu'à la bureautique (pour l'administration centrale) du ministère chargé du travail sont inscrits sur le programme 124, pour tenir compte de la mutualisation, au sein d'un secrétariat général commun, des fonctions soutien des administrations centrales des ministères sociaux. Les dépenses dédiées aux applicatifs métiers relevant des politiques publiques du travail, de l'emploi et de l'insertion sont, en revanche, toujours financées sur le programme 155.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	57 152 191	69 301 646	57 122 869	64 505 547
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	57 152 191	69 301 646	57 122 869	64 505 547
Titre 5 : Dépenses d'investissement		144 049		72 681
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		144 049		72 681
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 362 000	1 533 529	1 362 000	1 533 529
Transferts aux autres collectivités	1 362 000	1 533 529	1 362 000	1 533 529
<b>Total</b>	<b>58 514 191</b>	<b>70 979 223</b>	<b>58 484 869</b>	<b>66 111 758</b>

**Les dépenses inscrites sur l'action 11 en 2021 s'élèvent à 70,98 M€ en AE et 66,11 M€ en CP, supérieure de +12,5 M€ en AE et +7,6 M€ en CP aux crédits prévus en LFI. Cet écart a été couvert par divers mouvements en gestion :**

- un abondement récurrent chaque année en début de gestion en provenance de l'action 17 « Financement des agences régionales de santé » pour financer les SI mutualisés des ARS (+5,7 M€ en AE et CP) ;
- des financements externes dédiés à des projets applicatifs informatiques, provenant d'autres programmes et issus de fonds de concours (par exemple pour le financement du vote électronique des URPS), de virements ou transferts;
- des redéploiements internes au programme en faveur de la DNUM en cours de gestion ;
- un abondement complémentaire dans le cadre du schéma de fin de gestion (dégel de la réserve de précaution du programme et LFR 2) qui a bénéficié à hauteur de 6,1 M€ en AE et 0,9 M€ en CP à la DNUM, pour prendre en charge les dépenses résultant de la gestion de la crise sanitaire et pour couvrir les premières dépenses du nouveau marché d'infogérance.

### **Focus sur les surcoûts et les moindres dépenses liés à la crise sanitaire.**

Les surcoûts liés à la crise sanitaire (titres 3, 5, 6 confondus) sont estimés, pour la DNUM, à 4,3 M€ en AE et 6,1 M€ en CP, qui se décomposent comme suit :

Opérations budgétaires	AE	CP
Services bureautiques	2 782 071	4 272 713
Services d'infrastructures	52 577	146 544
Services applicatifs	1 459 211	1 722 301
Services mutualisés		
<b>TOTAL</b>	<b>4 293 859</b>	<b>6 141 568</b>

Les adaptations apportées en continu pendant la crise ont permis cumulativement, d'une part, d'éviter toute interruption grave de services et, d'autre part, de maintenir le travail à distance de manière massive, grâce à la généralisation des postes de travail portables en administration centrale.

Enfin, la DNUM a été en appui permanent à la gestion opérationnelle de la crise en collaboration directe avec les acteurs de la gestion de crise avec notamment les réalisations suivantes :

- le maintien des numéros spéciaux liés à la crise sanitaire
- la mise en place d'un entrepôt national des données COVID permettant de mettre à disposition des ARS les résultats des tests de dépistage ainsi que les données de vaccination), La solution nationale de traçabilité des contacts pour les ARS,
- la plateforme numérique destinée aux professionnels de santé et aux acteurs de la gestion de crise : <https://covid-19.sante.gouv.fr/>
- l'adaptation de l'outil Renfort RH crise qui permet de mettre en relation les établissements en manque de ressources RH et les professionnels volontaires
- la construction des indicateurs et tableaux de bord avec le CCS et la DREES en appui de la gestion de crise : EPI, médicaments en tension, suivi de la vaccination, dépistage, rendez-vous, ...
- la Plateforme de suivi des médicaments en tension.

### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**En 2021, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 69 301 646€ en AE et 64 505 547€ en CP.**

Le niveau de consommation des AE se situe à un niveau supérieur à celui des CP (+4,8 M€), en raison d'un montant élevé (8,3 M€) de charges à payer au 31 décembre 2021, notamment du fait de l'abondement réalisé dans le cadre du schéma de fin de gestion afin de prendre en charge les dépenses de la crise sanitaire qui n'ont pas pu être financées sur le fonds de concours COVID du programme 204 piloté par la DGS.

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Justification au premier euro

La majeure partie de ces dépenses (69,28 M€ en AE et 64,48 M€ en CP) a été exécutée en administration centrale par la direction du numérique (DNUM). Le solde correspond, d'une part, à des dépenses exécutées par la DCSTEP de Saint-Pierre et Miquelon) et, d'autre part, à des erreurs d'imputation.

Le tableau ci-dessous présente la consommation en 2021 des crédits par opérations budgétaires issues de la nomenclature interministérielle de la DINUM :

Opérations budgétaires	AE	CP
Services bureautiques	11 270 689	10 714 914
Services d'infrastructures	34 316 940	31 964 239
Services applicatifs	21 062 526	18 872 128
Services mutualisés	2 665 427	2 968 203
Erreur imputation	-13 937	-13 937
<b>TOTAL</b>	<b>69 301 646</b>	<b>64 505 547</b>

Pour l'administration centrale, **l'exécution constatée pour la bureautique et les infrastructures s'élève à 45,7 M€ en AE et 42,7 M€ en CP**. Elle relève, pour l'essentiel, d'un socle incompressible de dépenses liées au fonctionnement et au maintien en conditions opérationnelles, aux redevances et flux. Elle a également été très impactée par la crise sanitaire. Ainsi des projets d'infrastructures visant à améliorer la résilience (modernisation et sécurisation) du support des systèmes d'information ont été déployés pendant l'année.

Par ailleurs, l'année 2021 a été une année de transition entre les deux prestataires d'infogérance conduisant la DNUM à financer une prestation de réversibilité, d'une part, et de prise en charge, d'autre part.

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement sur l'action n° 11 s'élèvent à **144 049 € en AE et 72 681 € en CP**. Elles concernent l'achat d'équipements pour le renouvellement des infrastructures d'accès distant dans le contexte de travail à distance massif.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Les dépenses d'intervention sur l'action n° 11 s'élèvent en 2021 à **1 533 529 € en AE et CP**. Il s'agit d'une subvention allouée à l'agence nationale des systèmes d'information partagés de santé (ASIP Santé) destinée au déploiement du moteur de recherche Santé.fr dans le cadre du projet « Service public d'information en santé » (SPIS). Son montant est supérieur de 235 092 € à celui indiqué en LFI, car en gestion 2021, des développements complémentaires dans le cadre de la crise sanitaire ont été financés.

**ACTION****12 – Affaires immobilières**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Affaires immobilières		45 715 832 -3 427 221	<b>45 715 832</b> <b>-3 427 221</b>		55 150 995 46 296 814	<b>55 150 995</b> <b>46 296 814</b>

L'action n°12 porte l'ensemble des dépenses immobilières de l'administration centrale des secteurs santé/solidarités et travail/emploi (y compris des cabinets ministériels des ministères sociaux) et de la DCSTEP de Saint-Pierre et Miquelon.

Il s'agit des loyers privés, de la maintenance, de la mise en conformité et de la remise en état des locaux, des charges locatives, des taxes, de l'installation d'équipements techniques et des dépenses d'entretien.

Elle porte également les dépenses d'investissement relatives au second grand site domanial de l'administration centrale (« Malakoff »). Cette opération prévoit à terme le regroupement des services sur deux sites au lieu des trois occupés actuellement. Le projet prévoyant le regroupement sur l'ancien site de l'INSEE à Malakoff a été confirmé avec la création d'un Second grand site de l'administration centrale ; les échanges avec la Ville de Malakoff et l'Etablissement Public Territorial – Vallée Sud-Grand Paris (EPT) et la direction de l'urbanisme de la ville de Paris se poursuivent, en liens étroits entre le Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales, le Préfet des Hauts-de-Seine et le Directeur de l'immobilier de l'État (DIE), afin d'articuler au mieux le projet de l'État avec les souhaits de la ville pour son opération urbaine portée par une zone d'aménagement concerté (ZAC) « Porte de Malakoff ». La maîtrise d'ouvrage de l'opération a été confiée à la Direction des finances, des achats et des services du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	45 715 832	-4 386 987	55 150 995	45 182 328
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	45 715 832	-4 386 987	55 150 995	45 182 328
Titre 5 : Dépenses d'investissement		959 766		1 114 486
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		959 766		1 114 486
<b>Total</b>	<b>45 715 832</b>	<b>-3 427 221</b>	<b>55 150 995</b>	<b>46 296 814</b>

La consommation constatée en 2021 sur l'action 12 s'élève à 45 715 832€ en AE et 46 296 814€ en CP.

L'écart constaté (-49 M€ en AE et -8,9 M€ en CP) par rapport aux crédits prévus en LFI 2021 s'explique principalement par :

- les retraits d'engagements juridiques (-33 M€ en AE) causés par le désengagement du bail du site « avenue de France » transféré au ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- une sous-exécution des dépenses prévues dans le cadre de la création du second grand site domanial de l'administration centrale (SGSAC) à Malakoff (- 14 M€ en AE et - 3 M€ en CP), en raison du décalage dans le temps du projet lié aux négociations engagées avec la ville de Malakoff, au report du jury de concours de juillet à septembre 2021, ainsi qu'à l'organisation d'une concertation préalable menée en novembre et décembre 2021.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### 1. Les dépenses locatives

Dépenses locatives 2021	AE	CP
Loyers privés et charges locatives administration centrale	-26 144 245	29 173 167

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Justification au premier euro

Ces crédits couvrent les dépenses de loyers et de charges locatives prévues dans le cadre de baux privés. En 2021, elles concernent exclusivement l'administration centrale.

Comme expliqué ci-dessus, le transfert au 01/01/2021 du bail des locaux de l'avenue de France, site hébergeant les services chargés de la jeunesse et des sports, vers le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports » du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a conduit à un désengagement du bail sur le programme 124 et a généré des retraits d'engagement à hauteur de – 33 M € en AE.

**2. Les autres dépenses immobilières**

Ces dépenses se répartissent entre administration centrale et la DCSTEP de Saint-Pierre-et-Miquelon.

<b>Autres dépenses immobilières 2021</b>	AE	CP
Dépenses d'acquisition, construction (AC) : SPSI	5 452 372	2 726 473
Dépenses d'exploitation et d'entretien du patrimoine immobilier (AC)	16 411 760	13 389 457
Erreur d'imputation	-131 203	-131 203
<b>Sous total : administration centrale</b>	<b>21 732 929</b>	<b>15 984 727</b>
Dépenses d'exploitation et d'entretien du patrimoine immobilier (SD)	24 329	24 434
<b>Sous total : services déconcentrés</b>	<b>24 329</b>	<b>24 434</b>
<b>Total</b>	<b>21 757 258</b>	<b>16 009 161</b>

Les dépenses d'exploitation et d'entretien du patrimoine immobilier correspondent essentiellement (en CP) aux frais de gardiennage (4,3 M€), nettoyage (2,4 M€), maintenance préventive (2,2 M€) et fluides (2,1 M€), taxes (1,5 M€),

Le projet « Malakoff », qui prépare le futur second grand site d'implantation de l'administration centrale des ministères sociaux, a essentiellement induit des dépenses liées aux indemnités de concours versées à hauteur de 50% aux candidats (2,7 M€), et au paiement de prestations d'assistances à maîtrise d'ouvrage, de divers diagnostics et d'études préalables.

Les montants en AE et en CP de -131 203 € correspondent à une erreur d'imputation de montants recouverts sur conventions de refacturation.

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

En 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,96 M € en AE et 1,11 M en CP.

La consommation constatée concerne :

- des dépenses d'entretien et d'amélioration de la sûreté et du contrôle des accès du site Duquesne notamment (paiement d'une dépense engagée en 2020 suite au déroulement d'un audit de sécurité ayant classé le site Duquesne en site d'importance vitale) : 0,34 M€ ;
- des dépenses liées au SGSAC (0,502 M€ en AE et 0,685 M€ en CP).

**ACTION****14 – Communication**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
14 – Communication		7 640 564 16 013 246	<b>7 640 564</b> <b>16 013 246</b>		7 640 564 12 944 924	<b>7 640 564</b> <b>12 944 924</b>

L'action n°14 couvre les dépenses de communication des services de l'administration sanitaire et sociale. Elles sont effectuées par la Délégation à l'information et à la communication (DICOM) des ministères sociaux.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7 640 564	16 006 121	7 640 564	12 937 799
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 640 564	16 006 121	7 640 564	12 937 799
Titre 6 : Dépenses d'intervention		7 125		7 125
Transferts aux autres collectivités		7 125		7 125
<b>Total</b>	<b>7 640 564</b>	<b>16 013 246</b>	<b>7 640 564</b>	<b>12 944 924</b>

**La consommation constatée en 2021 sur l'action 14 s'élève à 16 013 246€ en AE et 12 944 924€ en CP.**

**L'écart (+8,37 M€ en AE et +5,3 M€ en CP) par rapport aux crédits prévus en LFI s'explique par les éléments suivants :**

- la consommation des crédits 2020 reportés sur 2021 et alloués à la DICOM pour financer une partie de la campagne de communication sur la vaccination ;
- des redéploiements au sein du programme et un abondement complémentaire dans le cadre du schéma de fin gestion afin de financer les dépenses supplémentaires résultant de la crise sanitaire ;
- l'ouverture de crédits par voie de fonds de concours notamment pour la communication liée au Ségur du numérique.

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement (titre 3) sur l'action n°14 se sont élevées en 2021 à **16 006 121 € en AE et 12 937 799 € en CP et se répartissent comme suit :**

**1. Activités socle à hauteur de 0,85 M€ en AE et 1,45 M€ en CP**

Il s'agit des prestations nécessaires à la continuité de l'activité : la production et la diffusion de publications obligatoires (projet de loi de financement de la sécurité sociale, chiffres clés de la sécurité sociale, rapports et études statistiques), ainsi que de documents d'information (dossiers de presse, dépliants ...), la réalisation de prises de vue photographiques et de vidéos, la réalisation de panoramas de presse, ainsi que la veille sur les réseaux sociaux et dans les médias, la maintenance et le développement des sites internet ; l'organisation de conférences de presse diffusées en direct sur les réseaux sociaux ; et les dépenses de communication interne.

## 2. Communication sur les politiques publiques sanitaires

- 9,61 M€ en AE et 7,81 M€ en CP pour la communication sur le champ santé hors crédits fléchés (DNS et SPIS)

L'essentiel de la dépense sur le champ sanitaire a eu pour objet l'accompagnement de la crise liée au COVID-19. La communication de crise sur les gestes barrières et stratégie TAP (tester, alerter, protéger) s'est poursuivie en 2021. Cette communication vise à faire adopter aux Français les comportements qui permettent de lutter contre l'épidémie. En 2021, le ministère a donné la priorité à la communication pour inciter les Français à se faire vacciner, en s'adaptant au rythme de la stratégie vaccinale et à l'état de l'opinion. Parallèlement aux campagnes médias, le ministère déploie en continu une stratégie d'information sur les réseaux sociaux afin de faire la pédagogie de la vaccination et de la stratégie vaccinale. **Les surcoûts bruts directement liés à la crise sanitaire ont été estimés pour la DICOM à 8,9 M€ en AE et 7,5 M€ en CP.** Leur chiffrage aurait considérablement été accru si une réquisition des médias publics n'avait pas pu être mise en œuvre pour assurer la diffusion des spots télé et radio et si les médias non assujettis à la réquisition n'avaient pas participé volontairement à leur diffusion.

Le reste de la dépense a porté principalement sur l'organisation d'évènements comme les "Assises de la santé mentale et de la psychiatrie" des 27 et 28 septembre 2021 et le Sommet mondial sur la santé mentale accueilli à Paris les 5 et 6 octobre 2021.

Enfin, le ministère a participé au salon "SANTEXPO", du 8 au 10 novembre 2021, pour présenter notamment au travers d'ateliers et d'animations les mesures du Ségur de la santé en place et à venir.

- 2,37 M€ en AE et 1,09 M€ en CP pour la communication de la Délégation ministérielle du numérique en Santé (DNS).

L'assurance maladie a lancé au premier janvier 2022 un nouvel outil numérique au service des patients : Mon Espace Santé. Cette plateforme offre 4 grands services : le dossier médical partagé, la prise de RDV en ligne, une messagerie sécurisée pour échanger avec ses professionnels de santé, l'accès à un store d'applis santé labellisées. Une campagne d'information a été préparée en 2021 pour un lancement en janvier 2022 afin de sensibiliser le grand public et les professionnels de santé à l'arrivée de "Mon Espace Santé". La campagne a été financée par les crédits de fonds de concours du Ségur du numérique.

- 0,25 M€ en AE et 0,39 M€ en CP pour le service public d'information en santé (SPIS).

Le SPIS a pour objectif de développer des contenus et de promouvoir le "portail sante.fr" et l'application mobile correspondante, afin qu'ils deviennent les espaces d'information santé de référence pour le grand public. Les dépenses ont eu pour objet la gestion des contenus et la promotion du site.

## 3. Communication sur les politiques publiques sociales

- 1,54 M€ en AE et 1,03 M€ en CP pour la communication sur le handicap

Une communication a accompagné la 4ème édition du "DUODAY", organisée le 18 novembre 2021, qui vise à former des duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires dans les entreprises, administrations ou associations, afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail.

Une campagne nationale média « Voyons les personnes avant le handicap » visant à faire évoluer le regard sur le handicap et à lutter contre les préjugés a été réalisée. Elle a été cofinancée par le service d'information du gouvernement (SIG).

Une campagne de communication sur le numéro vert unique destiné aux personnes en situation de handicap a été menée pour renforcer son recours par ces derniers et leurs aidants. Ce numéro vise à faciliter l'accès aux soins et plus largement à apporter une aide dans les difficultés du quotidien (transports, hébergement, école, etc).

Le reste de la dépense a porté sur des dépenses d'accompagnement de l'action du secrétariat d'État chargé des personnes handicapées (travaux graphiques, relations presse, évolution du site internet ...).

- 0,2 M€ en AE et 0,13 M€ CP pour la communication de la Délégation interministérielle à l'autisme (DIA).

La communication a porté sur le déploiement de la stratégie nationale sur l'autisme et les troubles du neuro-développement, notamment en matière de scolarisation ou de repérage précoce. En 2021, une partie de la dépense a

eu pour objet l'évolution du site internet "autisme-tnd.gouv.fr". Les dépenses ont été en grande partie financées par des crédits versés sur fonds de concours par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

- 1,07 M€ en AE et 0,61 M€ en CP pour la communication sur l'enfance et les familles

Une campagne de sensibilisation et de lutte contre l'exposition des mineurs à la pornographie en ligne a été réalisée au 1<sup>er</sup> trimestre. Cette campagne à destination des parents d'enfants de plus de 6 ans visait à les sensibiliser sur l'ampleur et les conséquences de cette exposition (à 12 ans, près d'un enfant sur trois a déjà été exposé à la pornographie), et à les inciter à mettre en place des systèmes de contrôles parentaux. La campagne a été cofinancée par le programme 304.

Une campagne média et hors média a été menée pour accompagner et faire connaître l'action de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE). La CIIVISE a pour mission d'identifier et préconiser des solutions pour améliorer la protection des enfants à partir du vécu des victimes et de leurs proches.

Une campagne média et hors-média de sensibilisation au syndrome du bébé secoué a été préparée au dernier trimestre 2021 pour un lancement en janvier 2022. Cette campagne, ciblant principalement les parents de nouveau-nés, ainsi que les professionnels de la sphère médico-sociale et du secteur de la petite enfance a reposé sur la diffusion d'un film.

Le reste de la dépense a porté sur des dépenses d'accompagnement de l'action du Secrétariat d'État en charge de l'enfance et des familles (travaux graphiques, production de contenus pour le site internet ...).

- 0,64 M€ en AE et 0,39 M€ en CP pour la communication sur l'autonomie des personnes âgées

Une campagne média et hors médias de communication sur les métiers du grand âge a été réalisée en septembre et octobre 2021. Le premier objectif de la campagne était de renforcer l'attractivité de ces métiers, notamment auprès des jeunes, des demandeurs d'emploi et des personnes en reconversion professionnelle. Outre cet objectif de recrutement, la campagne visait à redonner un sentiment de fierté aux personnes déjà engagées dans les métiers du soin.

- 0,05 M€ en AE et 0,04 M€ en CP pour la communication de la délégation interministérielle à la prévention et à lutte contre la pauvreté (DILP).

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention (titre 6) sur l'action n° 14 s'élèvent en 2021 à **7125 € en AE et CP**. Il s'agit d'une subvention versée à l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS) pour contribuer au financement d'un Prix de l'information sociale, remis annuellement à des étudiants pour des travaux dans le champ social.

## ACTION

### 15 – Affaires européennes et internationales

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
15 – Affaires européennes et internationales		3 890 793 2 951 776	<b>3 890 793</b> <b>2 951 776</b>		3 889 956 2 948 023	<b>3 889 956</b> <b>2 948 023</b>

Cette action regroupe les crédits nécessaires aux missions de coopération et d'activités européennes et internationales, qui sont notamment de :

- veiller à la préparation et à la coordination des orientations stratégiques et des positions des ministères sociaux à la fois dans le champ multilatéral et dans les relations bilatérales ;

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Justification au premier euro

- coordonner les activités européennes et internationales des directions opérationnelles des ministères sociaux de manière à garantir la cohérence des analyses et des propositions ;
- veiller à la représentation des ministères sociaux et à la défense des positions françaises ou les assurer elle-même dans les organisations internationales ainsi qu'au Conseil de l'Europe ;
- piloter le réseau des conseillers bilatéraux, régionaux et multilatéraux (conseillers pour les affaires sociales) en poste dans les ambassades ou représentations / missions permanentes de la France.

Ces crédits sont portés exclusivement par la Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI).

**L'exercice 2021, à l'identique de 2020, a été fortement touché par la** crise sanitaire de la COVID-19 avec :

- un arrêt des projets de coopérations bilatérales avec l'appui d'Expertise France et du projet de mise en œuvre d'une plateforme de soins de santé primaire (suite du G7 2019 sous Présidence française) ;
- un arrêt quasi total des déplacements à l'étranger, ainsi que des colloques, séminaires et réunions en présentiel.

Durant l'exercice 2021, la DAEI a poursuivi son activité prioritaire axée sur les enjeux / les effets / les impacts de cette crise sanitaire à l'international à la demande notamment des deux cabinets ministériels (travail – santé), de la Task-Force « vaccins » et de la direction de crise placée auprès du secrétaire général.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	482 896	189 710	482 159	185 957
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	482 896	189 710	482 159	185 957
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 407 897	2 762 066	3 407 797	2 762 066
Transferts aux autres collectivités	3 407 897	2 762 066	3 407 797	2 762 066
<b>Total</b>	<b>3 890 793</b>	<b>2 951 776</b>	<b>3 889 956</b>	<b>2 948 023</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**L'écart constaté (-0,3 M€ en AE et CP)** sur les crédits de fonctionnement de l'action n°15 entre la prévision inscrite en LFI 2021 et l'exécution s'explique ainsi principalement par :

- l'application de la réserve de précaution 2021 ;
- le report de la mise en œuvre de la plateforme de soins de santé primaire (suite du G7 2019 sous Présidence française) ;
- l'arrêt quasi total des déplacements, évènements, colloques et séminaires prévus initialement en présentiel.

Ces moindres dépenses ont permis, par redéploiement au sein du programme, de financer une partie des surcoûts liés à la crise sanitaire constatés par ailleurs.

Les dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action n°15, pour un montant de **185 957 € en CP** ont couvert un champ très limité de dépenses, à savoir :

- les gratifications de stagiaires recrutés par les conseillers aux affaires sociales (CAS) au sein des ambassades et autres dépenses résiduelles de fonctionnement de la DAEI, à hauteur de 60 496 € ;
- les indemnités de changement de résidence des CAS, à hauteur de 98 450 € ;
- la location des postes sécurisés (EOLE, ITINEO...) dont le suivi et la gestion sont assurés par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) auprès des CAS, à hauteur de 27 011 €.

Pour mémoire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, hors gratification des stagiaires, les dépenses de fonctionnement des conseillers aux affaires sociales (CAS) ont été transférées en base sur le programme 105 du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

**L'écart constaté (-0,65 M€ en AE et CP)** sur les crédits d'intervention de l'action n°15 entre la prévision inscrite en LFI 2021 et l'exécution s'explique ainsi principalement par :

- l'application de la réserve de précaution 2021 ;
- l'absence de projets de coopérations bilatérales en 2021 avec Expertise France.

S'agissant des autres dépenses d'intervention exécutées sur l'action n°15, pour un montant **de 2 762 066 € en CP**, la consommation des crédits se situe à un niveau très proche des montants inscrits en LFI 2021, réserve de précaution déduite.

Elles correspondent au financement de contributions volontaires à différents programmes de coopération prévus par des conventions pluriannuelles, à savoir principalement :

- contributions entre la France et l'Organisation internationale du travail (OIT), dans le cadre de l'accord de partenariat signé en mars 2020 pour une période de cinq ans (2020-2024) ;
- contributions entre la France et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le cadre de l'accord-cadre conclu en décembre 2019 pour la période 2020-2025.

Le tableau suivant détaille l'ensemble des dépenses d'intervention effectuées en 2021, par bénéficiaire et par action :

Bénéficiaires	Exemples d'actions menées	Dépenses 2021
Organisation internationale du travail (OIT)	Appui aux activités de l'OIT en France, Soutien au CSBO, à l'égalité FH, à la transition écologique, à l'accès à la protection sociale, à la lutte contre le travail des enfants	2 350 000 €
Organisation mondiale de la santé (OMS)	Accord de dons non fléchés	300 000 €
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	Participation aux travaux de l'OCDE sur la résistance aux antimicrobiens dans les établissements SLD et Enquête PaRIS	112 066 €
Expertise France (EF)	Projets de coopérations	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 762 066 €</b>

## ACTION

### 16 – Statistiques, études et recherche

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
16 – Statistiques, études et recherche		12 105 617 13 459 883	<b>12 105 617</b> <b>13 459 883</b>		11 373 946 13 871 196	<b>11 373 946</b> <b>13 871 196</b>

Cette action regroupe les dépenses de production de statistiques, études et recherches de l'administration sanitaire et sociale. Elles sont exécutées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) en administration centrale et par les D(R)EETS.

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Justification au premier euro

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 905 617	11 445 190	10 173 946	12 283 497
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 905 617	9 892 039	10 173 946	11 539 941
Subventions pour charges de service public		1 553 151		743 556
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 200 000	2 014 693	1 200 000	1 587 699
Transferts aux ménages		79 970		79 970
Transferts aux autres collectivités	1 200 000	1 934 723	1 200 000	1 507 729
<b>Total</b>	<b>12 105 617</b>	<b>13 459 883</b>	<b>11 373 946</b>	<b>13 871 196</b>

**La consommation s'est élevée en 2021 à 13 459 883€ en AE et 13 871 196€ en CP.**

**L'écart constaté (+1,3 M€ en AE et 2,5 M€ en CP)** par rapport aux crédits prévus en LFI se justifie notamment par l'exécution de projets financés par des crédits fonds de concours (FDC). Il s'agit principalement :

- de l'enquête « Autonomie » qui porte sur le handicap et la perte d'autonomie, dont **1,3 M€** ont été consommés en 2021 en **AE=CP** ;
- de l'évaluation de la « Stratégie Nationale en Santé » 20182022 (SNS), pour 1,2 M€ en CP, qui a été adoptée officiellement par le Gouvernement fin décembre 2017 à l'issue d'un processus de concertation avec les acteurs de la santé et les autres ministères concernés.

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

En 2021, les dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action n°16 s'élèvent à **11,4 M€ en AE et 12,3 M€ en CP**.

La consommation AE≠CP se justifie par un décalage entre la notification des dossiers et leurs paiements.

Dans le détail, ces dépenses se décomposent comme suit :

**1 - Études et statistiques : 7,6 M€ en AE et 7,1 M€ en CP**

Les travaux marquants du programme de travail 2021 d'études et de statistiques s'organisent autour de deux axes :

**1.1) dans le domaine de la solidarité (3,3 M€ en AE et 4,6 M€ en CP) :**

En administration centrale, la consommation a été de 3,1 M€ en AE et 4,4 M€ en CP, principalement pour :

- l'enquête « Mode de garde et d'accueil des enfants » dont l'objectif général est de dresser un panorama des différentes solutions de garde utilisées par les parents pour les enfants de moins de 6 ans ;
- l'enquête « Autonomie » décrite ci-dessus ;
- l'enquête « Motivations départ à la retraite » dont l'objectif est d'identifier les motivations de départ à la retraite des assurés, notamment celles qui ne sont pas connues grâce aux sources administratives : déterminants financiers, conditions de travail, état de santé, situation du conjoint, projets professionnels ou personnels, etc ;
- l'opération de remontée de données individuelles sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dénommée « Ri-Insertion ». Ces données sont issues des systèmes d'information des conseils départementaux, mais aussi de la caisse nationale des allocations familiales (CNAF), de la mutualité sociale agricole (MSA) et de Pôle emploi. Le premier objectif des RI-Insertion est de faire une photographie à une date donnée des parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA. Un deuxième objectif est de permettre d'analyser les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA. Enfin, l'appariement de plusieurs données permettra d'étudier les trajectoires d'insertion des bénéficiaires à leurs trajectoires relatives aux minima sociaux, aux allocations chômage et à l'emploi.
- l'enquête annuelle « Baromètre d'opinion » DREES, portant sur les attitudes et les opinions des Français à l'égard de leur santé, de la protection sociale ainsi que des inégalités et de la cohésion sociale ;

- la réalisation d'une étude par la méthode du testing « refus de soins » selon une méthode similaire à celle déjà retenue par le Fonds de la Complémentaire santé solidaire (ex-fonds CMU) en 2019, afin de tester l'accès aux soins des bénéficiaires de l'Aide médicale d'État et de la Complémentaire santé solidaire auprès de trois catégories de professionnels de santé spécialistes libéraux : les ophtalmologues, les médecins généralistes et les pédiatres

En services déconcentrés, la consommation a été de **0,18 M€ en AE et 0,19 M€ en CP**.

### **1.2) dans le domaine de la santé (4,3 M€ en AE et 2,5 M€ en CP)**

En administration centrale, ces dépenses ont concerné :

- le volet « santé mentale » de l'enquête EPICOV pour laquelle la DREES a bénéficié en 2020 de financements exceptionnels avec l'Inserm, afin de mesurer la prévalence de l'infection au Covid 19 en population générale et son impact sur les conditions de vie et assurer son suivi ;
- la collecte annuelle de l'enquête SAE qui constitue l'une des principales sources de données sur les établissements de santé et a pour principaux objectifs de :
- caractériser les établissements (structure, capacités, équipements des plateaux techniques et personnels)
- caractériser l'activité réalisée par type d'activité ou de discipline d'équipement ;
- recueillir des indicateurs sur la mise en œuvre des politiques nationales et le suivi des activités de soins soumises à autorisation.
- la réalisation d'une étude qualitative basée sur un corpus d'entretiens semi-directifs auprès de personnes éligibles à la complémentaire santé solidaire (C2S), en articulant deux problématiques de recherche :
- l'évaluation de la complémentaire santé solidaire avec ou sans participation financière par les bénéficiaires de cette prestation sociale et identifier les motifs et facteurs explicatifs du recours à la C2S;
- l'étude des motifs du non-recours à la complémentaire santé solidaire avec ou sans participation financière, à partir du point de vue de personnes en situation de non-recours.
- le versement de subventions à des laboratoires de recherche pour conduire des travaux, notamment dans le domaine de la « santé mentale » et de « l'économie collaborative et protection sociale ».

### **2 - Valorisation des travaux : 0,5 M€ en AE et 0,4 M€ en CP**

La valorisation de l'ensemble de ces travaux (publications, diffusion, colloques, séminaires) mais aussi l'administration du site internet ont été financées à hauteur de 0,45 M€ en AE et 0,35 M€ en CP en administration centrale et 0,05 M€ en AE et en CP en services déconcentrés.

La DREES diffuse gratuitement toutes ses publications et ses données sur son site internet, pour améliorer l'accès à ses productions dans une optique open data.

### **3 - Informatique : 3,3 M€ en AE et 4,8 M€ en CP**

En 2021, les dépenses s'élèvent à 3 M€ en AE et 4,5 M€ en CP (dont 0,03 M€ en AE et CP pour les services déconcentrés), après retraitement des dépenses EPICOV qui relèvent des études et statistiques du domaine de la santé.

Outre les dépenses récurrentes relatives aux assistances à maîtrise d'ouvrage et aux tierces maintenances applicatives des systèmes d'information en production, les crédits ont été mobilisés pour financer les prestations d'accompagnement aux enquêtes menées par la DREES, la conception et le développement du nouveau site de diffusion, le démarrage de la refonte de FINESS (référentiel socle des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux), la migration et l'assistance autour du langage R (Le langage R remplacera à terme le langage SAS pour les traitements statistiques) et la sécurité des moyens de calcul, de collecte et de diffusion.

## **DÉPENSES D'INTERVENTION**

En 2021, les dépenses d'intervention en **administration centrale** s'élèvent à **2 M€ en AE et 1,6 M€ en CP**, dont :

- **1,1 M€ en AE et 1 M€ en CP dans le domaine de la santé**, essentiellement pour le financement de partenariats avec l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES), ainsi qu'avec la plateforme des données de santé ;

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Justification au premier euro

• **0,6 M€ en AE et 0,3 M€ en CP dans le domaine de la solidarité, principalement pour** contribuer au financement d'une convention de recherche avec l'École des hautes études en santé publique (EHESP) relative à l'insertion et les trajectoires des bénéficiaires du RSA ;

Les dépenses d'intervention des **services déconcentrés** s'élèvent quant à elles, dans le domaine de l'observation de la solidarité, à **0,3 M€ en AE et CP**.

**ACTION****17 – Financement des agences régionales de santé**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
17 – Financement des agences régionales de santé		594 181 339	<b>594 181 339</b>		594 181 339	<b>594 181 339</b>
		592 735 312	<b>592 735 312</b>		592 735 312	<b>592 735 312</b>

Cette action recouvre la subvention pour charges de service public versée aux agences régionales de santé (ARS).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	594 181 339	592 735 312	594 181 339	592 735 312
Subventions pour charges de service public	594 181 339	592 735 312	594 181 339	592 735 312
<b>Total</b>	<b>594 181 339</b>	<b>592 735 312</b>	<b>594 181 339</b>	<b>592 735 312</b>

L'écart de 1,4 M€ en AE et en CP constaté entre les crédits inscrits en LFI et les crédits notifiés aux ARS s'explique principalement par :

- la quote-part de la réserve de précaution du programme appliquée à la subvention pour charges de service public des ARS ;
- une mesure incluant le redéploiement de crédits au sein du programme en faveur de la direction du numérique du ministère (DNUM). Ces crédits ne sont pas versés directement aux ARS, mais permettent de financer des systèmes d'information mutualisés à destination de l'ensemble des agences ;
- Un abondement à hauteur de 9,8 M€ par dégel de la réserve de précaution et par abondement en loi de finances rectificative (LFR) qui a permis de couvrir le financement de la prolongation sur l'ensemble de l'année 2021 des renforts temporaires notifiés aux ARS pour la gestion de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19.

**ACTION****18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	240 305 954		<b>240 305 954</b>	240 305 954		<b>240 305 954</b>
	248 346 200		<b>248 346 200</b>	248 346 200		<b>248 346 200</b>

Constitués des personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de santé, les effectifs de l'action 18 s'élèvent à 3 052 ETPT annuels, soit 60% des emplois consommés en 2021.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	240 305 954	248 346 200	240 305 954	248 346 200
Rémunérations d'activité	151 091 513	159 991 407	151 091 513	159 991 407
Cotisations et contributions sociales	86 187 811	85 842 977	86 187 811	85 842 977
Prestations sociales et allocations diverses	3 026 630	2 511 815	3 026 630	2 511 815
<b>Total</b>	<b>240 305 954</b>	<b>248 346 200</b>	<b>240 305 954</b>	<b>248 346 200</b>

**ACTION****20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	13 789 153		<b>13 789 153</b>	13 789 153		<b>13 789 153</b>
	13 901 000		<b>13 901 000</b>	13 901 000		<b>13 901 000</b>

Constitués des personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes, les effectifs de l'action 20 s'élèvent à 171 ETPT annuels, soit 3,4% des emplois consommés en 2021.

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Justification au premier euro

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	13 789 153	13 901 000	13 789 153	13 901 000
Rémunérations d'activité	8 478 887	8 850 371	8 478 887	8 850 371
Cotisations et contributions sociales	5 209 894	4 977 553	5 209 894	4 977 553
Prestations sociales et allocations diverses	100 372	73 076	100 372	73 076
<b>Total</b>	<b>13 789 153</b>	<b>13 901 000</b>	<b>13 789 153</b>	<b>13 901 000</b>

**ACTION****21 – Personnels mettant en œuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
21 – Personnels mettant en œuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	53 068 575	47 122 662	<b>53 068 575</b>	53 068 575	47 122 662	<b>53 068 575</b>
			<b>47 122 662</b>			<b>47 122 662</b>

Constitués des personnels mettant en œuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement, les effectifs de

l'action 21 s'élèvent à 688 ETPT annuels, soit 13,5% des emplois consommés en 2021.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	53 068 575	47 122 662	53 068 575	47 122 662
Rémunérations d'activité	31 665 106	29 164 706	31 665 106	29 164 706
Cotisations et contributions sociales	21 122 915	17 777 606	21 122 915	17 777 606
Prestations sociales et allocations diverses	280 554	180 351	280 554	180 351
<b>Total</b>	<b>53 068 575</b>	<b>47 122 662</b>	<b>53 068 575</b>	<b>47 122 662</b>

**ACTION****22 – Personnels transversaux et de soutien**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
22 – Personnels transversaux et de soutien	81 758 300		<b>81 758 300</b>	81 758 300		<b>81 758 300</b>
	89 167 994		<b>89 167 994</b>	89 167 994		<b>89 167 994</b>

Constitués des personnels transversaux et de soutien, les effectifs de l'action 22 s'élevaient à 1 172 ETPT annuels, soit 23% des emplois consommés en 2021.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	81 758 300	89 167 994	81 758 300	89 167 994
Rémunérations d'activité	50 677 067	57 437 089	50 677 067	57 437 089
Cotisations et contributions sociales	29 784 886	30 608 151	29 784 886	30 608 151
Prestations sociales et allocations diverses	1 296 347	1 122 754	1 296 347	1 122 754
<b>Total</b>	<b>81 758 300</b>	<b>89 167 994</b>	<b>81 758 300</b>	<b>89 167 994</b>

**ACTION****23 – Politique des ressources humaines**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
23 – Politique des ressources humaines		25 343 802	<b>25 343 802</b>		25 385 344	<b>25 385 344</b>
	15 283	22 003 515	<b>22 018 798</b>	15 283	21 429 837	<b>21 445 120</b>

Cette action regroupe l'ensemble des dépenses de personnel, hors masse salariale, suivantes :

- les dépenses de formation et d'action sociale de l'ensemble des personnels rémunérés par le programme ;
- les dépenses d'accompagnement du management et des organisations ;
- les frais liés à la médecine de prévention et les actions liées aux conditions de travail ;
- les dépenses de remboursement des personnels mis à disposition et de gratification des stagiaires.

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Justification au premier euro

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		15 283		15 283
Prestations sociales et allocations diverses		15 283		15 283
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	25 343 802	21 970 383	25 385 344	21 396 652
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 343 802	21 970 383	25 385 344	21 396 652
Titre 6 : Dépenses d'intervention		33 132		33 185
Transferts aux autres collectivités		33 132		33 185
<b>Total</b>	<b>25 343 802</b>	<b>22 018 798</b>	<b>25 385 344</b>	<b>21 445 120</b>

**La consommation constatée en 2021 s'élève à 22 018 798€ en AE et 25 385 344€ en CP.**

L'écart constaté (-3,3 M€ en AE et -3,9 M€ en CP) par rapport aux crédits prévus en LFI s'explique principalement par le prolongement de la crise sanitaire et par les effets sur le fonctionnement des directions de la réforme OTE au 1er avril 2021. La mise en place de nouvelles procédures et les importants mouvements de personnel ont eu un impact sur la gestion des crédits et sur les projets qui ont été soit réévalués, soit reportés.

Le dispositif d'accompagnement des services déconcentrés initialement prévus n'a pas pu être mené dans la totalité des services.

**DÉPENSES DE PERSONNEL**

Le chiffre de 15 283 € est une erreur d'imputation. Il s'agit en réalité d'une dépense relevant du titre 3.

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement sur l'action n°23 s'élèvent en 2021 à **22 M€ en AE et 21,4 M€ en CP**. Elles se répartissent de la façon suivante :

**Action sociale**

Les dépenses d'action sociale sur le titre 3 s'élèvent en 2021 à **2,9 M € en AE et 2,8 M € en CP**. La justification de cette consommation est décrite dans la partie dépenses de personnel - Action sociale Hors titre 2 de la justification au premier euro.

**Formation**

En 2021, les dépenses de formation s'élèvent à **1,6 M€ en AE et 1,5 M€ en CP** en administration centrale et en services déconcentrés. Elles ont permis de réaliser, au titre de la formation continue, les formations mises en œuvre en administration centrale et les formations relevant des priorités nationales réalisées en services déconcentrés liées aux métiers de la santé et de la cohésion sociale.

En administration centrale, les formations transverses relevant des priorités nationales ont porté notamment sur la professionnalisation des acteurs principalement dans les domaines suivants : ressources humaines, achat public, économie, finances et gestion, communication, informatique et bureautique, et langues.

Ces crédits ont également servi à financer :

- les préparations aux examens professionnels et concours internes des corps communs et spécifiques aux ministères sociaux ;
- les formations initiales statutaires des corps relevant des champs santé ;
- les conventions de formation des apprentis recrutés dans les services d'administration centrale et services déconcentrés en nette progression en 2021 dans le cadre du plan jeune.

### **Autres dépenses de personnel**

Les crédits consommés s'élèvent en 2021 à **16,6 M€ en AE et 16,1 M€ en CP** et ont principalement permis de financer :

- d'une part le remboursement des agents mis à disposition de l'administration centrale par les divers opérateurs des politiques sanitaires et sociales (hôpitaux, agences, caisses de sécurité sociale, organismes privés) : 16 M€ en AE et 15,5 M€ en CP ;

Cette position statutaire a été particulièrement privilégiée dans le cadre du plan Ségur et la constitution de la cellule de crise sanitaire.

- d'autre part le paiement des gratifications des étudiants de l'enseignement supérieur accueillis en stage en administration centrale et en services déconcentrés : 0,4 M€ en AE et CP.

### **Accompagnement à la gestion des RH**

Les dépenses destinées à l'accompagnement du management et des organisations se sont élevées en 2021 à **0,9 M€ en AE et 1 M€ en CP**.

Un dispositif d'appui aux réorganisations et aux évolutions managériales en administration centrale et en services déconcentrés a été mis en place piloté par un pôle d'accompagnement du management et des organisations au sein des ministères sociaux. Il propose des accompagnements collectifs (CODIR, nouvelles structures...) ou en administration centrale des accompagnements individuels (bilan compétence, formations managériales, coaching). En 2020 et début 2021, l'action prioritaire a été l'accompagnement de la préfiguration des D(R)EETS à mettre en place le 1<sup>er</sup> avril 2021.

### **DÉPENSES D'INTERVENTION**

Les dépenses d'intervention s'élèvent en 2021 à 33 132 € en AE et 33 132 € en CP et correspondent à des subventions versées à diverses associations culturelles et sportives au titre de l'action sociale, par les services déconcentrés.

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Justification au premier euro

**Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État****RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>42 000</b>	<b>268 844</b>			<b>1 119 947</b>	<b>539 314</b>
Subventions pour charges de service public	25 000	233 844			1 114 947	534 314
Transferts	17 000	35 000			5 000	5 000
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>		<b>51 360</b>			<b>79 783</b>	<b>68 785</b>
Subventions pour charges de service public		51 360			79 783	68 785
<b>INED - Institut national d'études démographiques (P172)</b>	<b>21 000</b>	<b>21 000</b>			<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
Subventions pour charges de service public	21 000	21 000			10 000	10 000
<b>INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)</b>	<b>339 000</b>	<b>317 400</b>			<b>388 115</b>	<b>170 152</b>
Subventions pour charges de service public	339 000	317 400			388 115	170 152
<b>ARS - Agences régionales de santé (P124)</b>	<b>574 928 265</b>	<b>574 928 265</b>	<b>594 181 339</b>	<b>594 181 339</b>	<b>592 735 312</b>	<b>592 735 312</b>
Subventions pour charges de service public	574 928 265	574 928 265	594 181 339	594 181 339	592 735 312	592 735 312
<b>Total</b>	<b>575 330 265</b>	<b>575 586 869</b>	<b>594 181 339</b>	<b>594 181 339</b>	<b>594 333 157</b>	<b>593 523 563</b>
Total des subventions pour charges de service public	575 313 265	575 551 869	594 181 339	594 181 339	594 328 157	593 518 563
Total des transferts	17 000	35 000			5 000	5 000

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE****EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
ARS - Agences régionales de santé	Réalisation 2020	0	8 029	95	47	45	0
	Prévision 2021	0	8 473	0	0	0	0
	Réalisation 2021	1	8 299	121	13	88	0
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>8 029</b>	<b>95</b>	<b>47</b>	<b>45</b>	<b>0</b>
		<b>0</b>	<b>8 473</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>1</b>	<b>8 299</b>	<b>121</b>	<b>13</b>	<b>88</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'exercice 2021, comme l'exercice 2020, a été marqué par la crise sanitaire qui a fortement mobilisé les ARS. Le renfort de 500 ETP attribué fin 2020, initialement prévu pour durer jusqu'en juillet 2021 a finalement été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2021. Le plafond d'emplois a été porté à 8 473 ETPT en loi de finances rectificative sous l'effet du prolongement des renforts Covid (+184 ETPT).

En exécution, le plafond d'emplois des ARS est sous-exécuté à hauteur de 174 ETPT. Au-delà d'une vacance frictionnelle liée aux mouvements de personnel, cette sous-exécution du plafond d'emplois s'explique également par les effets de la crise en termes de mouvement de personnel, et notamment en termes de recrutements. Les renforts obtenus pour la gestion de la crise COVID ont en revanche été exécutés à 100 %.

*A noter que l'effectif inscrit dans la colonne « ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes » correspond à une mise à disposition partiellement compensée d'un ouvrier d'Etat (OE) du ministère de la défense (P 212) à l'ARS de Nouvelle Aquitaine (opérateur du P124).*

## ■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2021 *</b>	<b>8 473</b>	<b>8 299</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	50	-75

La réalisation du schéma d'emplois tient compte de la prolongation des 500 ETP obtenus en renforts pour la gestion de la crise sanitaire. Ces emplois, souvent en CDD, peuvent être interrompus en fin d'année (avant d'être renouvelés en début d'année suivante), ce qui peut conduire à une baisse faciale des effectifs au 31 décembre, et donc expliquer une partie du schéma d'emploi négatif constaté.

## Opérateurs

### OPÉRATEUR

ARS - Agences régionales de santé

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

##### Missions

Les 18 ARS assurent à l'échelon régional, et dans les départements via leurs délégations départementales, le pilotage de la politique sanitaire et médico-sociale. Elles ont un rôle d'impulsion de cette politique et de coordination des différents acteurs de santé en région. Les ARS se voient confier deux grandes missions :

- le pilotage de la politique de santé publique en région (veille et sécurité sanitaires, définition, financement et évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé, contribution à la gestion des crises sanitaires) ;
- la régulation de l'offre de santé dans toutes ses dimensions (secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier) afin de mieux répondre aux besoins de la population, de garantir l'efficacité du système de santé et d'améliorer sa performance.

Leur rôle a été renforcé par la loi de modernisation du système de santé promulguée le 26 janvier 2016, qui insiste sur la territorialisation de l'action des ARS en matière d'organisation des parcours de santé pour un meilleur accès aux soins et une prise en charge de qualité. Les ARS participent à la mise en œuvre du grand projet « Ma santé 2022 », notamment à travers le développement de projets de santé de territoire partout en France, le financement de nouveaux modes d'organisation des soins ou encore le pacte de refondation des urgences.

En 2021 comme en 2020, du fait de la nature de leurs missions et en lien avec les préfetures, les autres ministères, l'Assurance maladie et l'ensemble des acteurs locaux (élus, établissements de soins, établissements médico-sociaux, professionnels de santé et soignants, associations, ...), les ARS ont été en première ligne face à l'épidémie de Covid-19, inédite par son ampleur et par ses répercussions sanitaires et sociales. Les ARS ont ainsi été amenées à faire face à la succession de différentes vagues épidémiques (accompagnement des hôpitaux, de la médecine ambulatoire, du secteur médico-social notamment des EHPAD, et plus globalement de tous les soignants mobilisés en première ligne, organisation de cellules de crises régionales et/ou départementales, forte implication des équipes des ARS sur une durée longue, transports de malades et de professionnels de santé en lien avec les Armées, organisation des centres COVID, organisation de la permanence des soins, etc. ). Elles se sont aussi mobilisées pour mettre en place le dispositif de veille épidémique en lien avec l'Assurance maladie (organisation du *contact tracing*, politique de tests, gestion des clusters, ...). La mise en place d'une campagne de vaccination, inédite par son ampleur et sa rapidité, est venue s'ajouter en 2021 à ces missions. Dans ce contexte de nature incertain et changeant, le gouvernement a accompagné les ARS pour couvrir les dépenses directement liées à la crise et pour renforcer, de façon temporaire, leurs moyens d'intervention.

Par ailleurs, les ARS sont très impliquées dans la mise en œuvre du Ségur de la santé lancé en 2020. L'ambition du Ségur de la santé se veut à la hauteur du rôle essentiel des soignants et des difficultés qu'ils rencontrent, que l'épidémie a une nouvelle fois mises en lumière. Le Ségur de la santé pose ainsi des objectifs ambitieux qui devront trouver leur application dans tous les territoires : valorisation des soignants et des carrières en santé, politique d'investissement et de financement au service de la qualité de l'offre de soins, simplification des organisations et du quotidien des équipes de santé pour qu'elles se consacrent en priorité aux patients, fédération et coordination des acteurs de la santé dans les territoires, au service des usagers.

Pour le financement de leurs dépenses de fonctionnement, les ARS perçoivent une subvention pour charges de service public de l'État inscrite à l'action 17 du programme 124 ainsi que des contributions des régimes obligatoires d'assurance maladie déterminées par arrêté des ministres chargés de la santé, de la sécurité sociale et de l'agriculture. Ces recettes permettent de couvrir les dépenses de personnel (85 % des dépenses), ainsi que celles de fonctionnement et d'investissement (15 %).

Le personnel des ARS est diversifié : il rassemble des fonctionnaires ou des contractuels de droit public (environ 80 % des effectifs) et des agents de droit privé régis par les conventions collectives applicables au personnel des organismes de sécurité sociale (environ 20 % des effectifs). Les dépenses d'intervention des ARS sont quant à elles principalement financées soit par l'Assurance maladie, soit par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, et sont portées par les budgets annexes des agences, via notamment le fonds d'intervention régional (FIR) et le plan d'aide à l'investissement en direction des établissements médico-sociaux (PAI).

### Gouvernance et pilotage stratégique

Le Conseil national de pilotage des ARS (CNP) occupe une place essentielle dans le pilotage et l'animation des ARS. Il assure la cohérence des politiques de santé publique, d'organisation de l'offre de soins et de la prise en charge médico-sociale et de gestion du risque. Le CNP est présidé par le ministre des solidarités et de la santé ou par délégation par le secrétaire général des ministères sociaux. Il valide toutes les instructions données aux ARS, évalue périodiquement les résultats de leurs actions dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyens (CPOM) signé par chaque ARS avec le ministère et détermine les orientations nationales du fonds d'intervention régional. Les CPOM de troisième génération (2019-2023) ont été signés fin 2019. Ils tirent les enseignements des CPOM précédents.

Ils comportent neuf objectifs cohérents avec la stratégie nationale de santé, et sont déclinés en 50 indicateurs :

- 1) Agir sur les principaux déterminants des maladies chroniques, des incapacités et de la perte d'autonomie
- 2) Améliorer la structuration territoriale des soins de proximité en développant les partenariats
- 3) Réduire les inégalités sociales de santé des populations vulnérables
- 4) Améliorer la fluidité et la pertinence des prises en charge
- 5) Améliorer la sécurité sanitaire
- 6) Promouvoir les démarches de qualité de vie au travail et répondre aux attentes des professionnels de santé
- 7) Accroître l'efficacité du système de santé
- 8) Accroître la participation des usagers au système de santé
- 9) Impulser l'efficacité interne des ARS.

Les CPOM intègrent des objectifs intéressant plusieurs directions d'administration centrale avec une ambition de transversalité. Ils sont composés d'indicateurs dont la cible régionale est co-construite avec les ARS pour en faire un outil de pilotage régional. Ils prennent en compte les particularités régionales via l'introduction d'indicateurs spécifiques régionaux proposés par les ARS. Ils sont pilotés via un nouveau système d'information (« 6PO ») qui permet également le suivi des programmes nationaux (réformes prioritaires de l'État, stratégie décennale cancer...) et des projets régionaux de santé. Ainsi, le suivi des CPOM est directement issu de celui des plans et programmes.

Dans le cadre de ces contrats, le partenariat avec les acteurs extérieurs à l'ARS fait l'objet d'une attention particulière, notamment avec l'assurance maladie (lien avec les conventions pluriannuelles de gestion des CPAM notamment sur le développement des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)) et avec les conseils départementaux (accords de coopération tripartite Préfecture-ARS-Conseils départementaux).

Enfin, le suivi des CPOM a également été adapté dès 2021 pour permettre un suivi de certains indicateurs liés à la crise (par exemple : doublement des capacités de réanimation...).

Le secrétariat général des ministères sociaux réunit mensuellement l'ensemble des acteurs du réseau des ARS dans le cadre d'un séminaire des directeurs généraux d'ARS. Par ailleurs, un dialogue budgétaire semestriel avec les ARS a été mis en œuvre ainsi qu'un contrôle de gestion visant à optimiser la répartition et l'utilisation des crédits budgétaires.

Le renforcement du niveau départemental des agences, afin de permettre un meilleur maillage de leur action et une plus grande proximité avec les citoyens, a été traduit en objectifs stratégiques dans le cadre de la nouvelle génération de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et par des mesures visant à valoriser fonctionnellement le positionnement des directeurs des délégations départementales des ARS.

### Politique immobilière

Les ARS s'inscrivent en tant qu'opérateurs de l'État dans les objectifs fixés pour la politique immobilière de l'État en matière de mutualisation accrue des moyens, des ressources et des bonnes pratiques.

Le taux de validation des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) reste stable sur 2021 (67%), les ARS étant toujours mobilisées sur la crise sanitaire. En 2021, quatre sièges régionaux (Lille, Lyon, Bordeaux et Rennes) ont vu leurs baux renouvelés. Ces reconductions ont permis de dégager des économies budgétaires de l'ordre de 3,4M€.

Par ailleurs, de nouveaux projets sont en cours d'élaboration dont la validation est attendue pour l'année 2022. Ces schémas intégreront une poursuite des objectifs de rationalisation des surfaces et de mutualisation de certaines fonctions.

Enfin, il est à noter l'intégration dans les nouveaux baux des objectifs du « décret tertiaire » visant à la baisse de la consommation énergétique par palier jusqu'en 2060, signe de l'engagement des ARS en faveur de la transition énergétique.

### Rationalisation des fonctions support

La circulaire du Premier ministre datée du 13 novembre 2020 relative à la gestion des nouvelles mobilités de l'État, élargit le champ de la fonction transport à la notion de mobilités, incluant les aspects durables comme l'introduction du covoiturage ou les déplacements à vélo. En matière d'achats de véhicules, le seuil de 50 % de véhicules à faible émissions (véhicules électriques ou hybrides rechargeables) lors du renouvellement annuel doit être respecté. La nouvelle gouvernance dédiée à la mobilité repose sur la mise en place d'un référent mobilité ministériel, sous l'égide du secrétaire général de chaque ministère, et de référents mobilité dans chaque établissement public dont le parc automobile est supérieur à 100 véhicules. Le référent mobilité des ministères sociaux a souhaité que chaque ARS puisse disposer d'un référent mobilité, même si le parc est inférieur à 100 véhicules.

### Mutualisation des achats

Opérationnel depuis janvier 2019 avec l'appui du référent ministériel des achats des ministères sociaux, le groupement de commande regroupant les 18 ARS porte des marchés mutualisés pour des besoins spécifiques aux agences. Cette action vient en complément du travail en réseau des acheteurs. Cette structuration des achats constitue un réel levier de performance : par des gains d'achats sur certains marchés ; par une économie dans les moyens consacrés aux marchés (avec le lancement d'un marché pour 18 agences et non d'un marché par chacune d'entre elles) ; par une sécurisation des procédures au moyen d'un travail collaboratif inter-ARS ; par le traitement en commun de thématiques transversales. Deux dossiers majeurs ont été initiés en 2021 : l'appui des acheteurs au choix d'un nouveau système d'information budgétaire et comptable des ARS et la participation aux travaux dans le cadre de la coopération inter-ARS portés par les directeurs Généraux d'ARS.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P216 – Conduite et pilotage des politiques de	24	24				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>l'intérieur</b>						
Transferts	24	24				
<b>P362 – Écologie</b>					<b>490</b>	<b>490</b>
Dotations en fonds propres					490	490
<b>P181 – Prévention des risques</b>	<b>6</b>	<b>6</b>			<b>105</b>	<b>6</b>
Transferts	6	6			105	6
<b>P174 – Énergie, climat et après-mines</b>	<b>2</b>	<b>2</b>			<b>1</b>	<b>1</b>
Transferts	2	2			1	1
<b>P107 – Administration pénitentiaire</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>40</b>	<b>40</b>
Transferts	40	40			40	40
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>		<b>50</b>				
Transferts		50				
<b>P304 – Inclusion sociale et protection des personnes</b>					<b>2 100</b>	<b>2 040</b>
Transferts					2 100	2 040
<b>P157 – Handicap et dépendance</b>	<b>15 320</b>	<b>15 320</b>			<b>15 451</b>	<b>15 451</b>
Transferts	15 320	15 320			15 451	15 451
<b>P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales</b>	<b>574 928</b>	<b>574 928</b>	<b>594 181</b>	<b>594 181</b>	<b>592 735</b>	<b>592 735</b>
Subventions pour charges de service public	574 928	574 928	594 181	594 181	592 735	592 735
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>-8</b>	<b>31</b>				
Transferts	-8	31				
<b>P364 – Cohésion</b>					<b>7 500</b>	<b>7 500</b>
Transferts					7 500	7 500
<b>P162 – Interventions territoriales de l'État</b>	<b>2 590</b>	<b>2 198</b>	<b>242</b>	<b>241</b>	<b>2 520</b>	<b>2 017</b>
Subventions pour charges de service public	640	608	240	240	1 020	817
Transferts	1 950	1 590	2	1	1 500	1 200
<b>P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique</b>	<b>315</b>	<b>132</b>				<b>132</b>
Subventions pour charges de service public	315	132				132
<b>Total</b>	<b>593 217</b>	<b>592 731</b>	<b>594 423</b>	<b>594 422</b>	<b>620 943</b>	<b>620 413</b>

**Le programme 162** finance des actions menées par les ARS :

- Certaines ARS ultramarines (ARS de Martinique et Guadeloupe) bénéficient de crédits pour la lutte contre le chlordécone, notamment pour l'accompagnement des auto-consommateurs de produits agricoles ou de la pêche dans le cadre du programme des jardins familiaux et de la réalisation des dosages de chlordécone dans le sang (chlordéconémie) ;
- l'ARS de Bretagne est mobilisée, au titre de l'action eau-agriculture en Bretagne (qualité des eaux et diverses études), et bénéficie de crédits dédiés.

Le programme 157 finance deux dispositifs d'intervention (le dispositif « emplois accompagnés » et une partie des Centres Régionaux pour l'enfance et l'adolescence -CREAI) qui étaient inscrits, jusqu'au 1er janvier 2019, dans les budgets principaux des ARS. Désormais ces crédits sont intégrés au Fonds d'intervention régionale et pilotés via le budget annexe des ARS.

Le programme 362 « Ecologie » bénéficie à certaines ARS au titre du plan de relance pour la réalisation des travaux de rénovation thermique des bâtiments publics et principalement à l'ARS Occitanie (Bâtiment de la Délégation départementale du Gard).

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Opérateurs

Le programme 304 « inclusion sociale et protection des personnes » a délégué des crédits aux ARS sur le fonds d'intervention régional en vue d'actions de prévention et de protection de l'enfance. Dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants, il s'agit d'accompagner le déploiement des unités pédiatriques, dans le cadre de contrats tripartites préfet/ARS/département.

Le programme 364 « cohésion » (action 3 handicap) finance également en 2021 des actions pilotées par les ARS en faveur de l'emploi accompagné, de même il soutient des actions spécifiques en faveur de l'enfance en danger (unité d'accueil pédiatrique enfant en danger) menées par les ARS.

Le programme 349 permet de financer des projets dans le cadre du fonds de la transformation de l'action publique (FTAP), comme par exemple le projet de « Gestion électronique de document - Gestion électronique de courrier » de l'Agence régionale de santé de Nouvelle Aquitaine.

**COMPTE FINANCIER 2021****Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

**COMPTE DE RÉSULTAT**

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	626 070	617 195	Subventions de l'État	582 943	593 827
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>117 705</i>	<i>102 965</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>582 943</i>	<i>593 827</i>
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	136 059	163 817	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	5	1 759	Autres subventions	167 017	168 638
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	13 679	30 275	Revenus d'activité et autres produits	12 214	23 625
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>13 679</i>	<i>30 082</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>3 179</i>	<i>11 492</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>193</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>5</i>	<i>501</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>891</i>	<i>1 950</i>
<b>Total des charges</b>	<b>762 134</b>	<b>782 771</b>	<b>Total des produits</b>	<b>762 175</b>	<b>786 090</b>
Résultat : bénéfice	40	3 319	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	762 175	786 090	Total : équilibre du CR	762 175	786 090

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	9 644	19 652
Investissements	8 265	13 342	Financement de l'actif par l'État		350
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		15
			Autres ressources		410
Remboursement des dettes financières		1	Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>8 265</b>	<b>13 343</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>9 644</b>	<b>20 427</b>
Augmentation du fonds de roulement	1 379	7 084	Diminution du fonds de roulement		

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

L'exécution 2021 retracée en comptabilité générale conduit, sur la base de la consolidation des comptes financiers du groupe ARS, à constater un résultat légèrement excédentaire de 3,3 M€ et un abondement du fonds de roulement de 7 M€. Cette situation résulte :

- des impacts budgétaires de la crise sanitaire, qui ont été couverts par des abondements de fin d'exercice ;
- des écritures comptables concernant les provisions et les amortissements avec des dotations supérieures aux reprises.

En dehors de la subvention pour charges de service public versée par le programme 124, les ARS perçoivent :

- des subventions en provenance d'autres programmes budgétaires (cf. partie « financements de l'Etat ») ;
- une contribution de l'assurance maladie qui s'est élevée à 167 M€ en 2021 ;
- une contribution de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) visant à financer la formation des médecins coordonnateurs en EHPAD à l'utilisation des référentiels AGGIR et PATHOS, ainsi que l'externalisation de la validation des coupes PATHOS.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
58 852	59 017	58 672

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	660 979	660 979	670 821	670 821
Fonctionnement	86 600	87 606	134 903	88 670
Intervention	45	45	1 789	1 765
Investissement	8 129	8 789	11 780	11 858
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>755 752</b>	<b>757 418</b>	<b>819 294</b>	<b>773 115</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	117 705	117 705	102 965	102 965

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Programme n° 124 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>757 233</b>	<b>770 027</b>
Subvention pour charges de service public	582 915	592 735
Autres financements de l'État	28	49
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	167 017	167 017
Recettes propres	7 272	10 226
<b>Recettes fléchées</b>	<b>301</b>	<b>5 286</b>
Financements de l'État fléchés	0	1 687
Autres financements publics fléchés	0	3 344
Recettes propres fléchées	301	255
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>757 534</b>	<b>775 313</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>116</b>	<b>2 197</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

**DÉPENSES PAR DESTINATION**

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total	660 979	670 821	86 600	87 606	45	45	8 129	8 789	755 752	757 418
			134 903	88 670	1 789	1 765	11 780	11 858	819 294	773 115
<b>Total</b>	<b>660 979</b>	<b>670 821</b>	<b>86 600</b>	<b>87 606</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>8 129</b>	<b>8 789</b>	<b>755 752</b>	<b>757 418</b>
			<b>134 903</b>	<b>88 670</b>	<b>1 789</b>	<b>1 765</b>	<b>11 780</b>	<b>11 858</b>	<b>819 294</b>	<b>773 115</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

**ÉQUILIBRE FINANCIER**

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	4
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	793	207
Autres décaissements non budgétaires	50	3 477
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>843</b>	<b>3 688</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>2 536</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	1 808
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	728
<b>Total des besoins</b>	<b>843</b>	<b>6 224</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>116</b>	<b>2 197</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	614	408
Autres encaissements non budgétaires	50	3 618
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>780</b>	<b>6 224</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>64</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	50	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	14	0
<b>Total des financements</b>	<b>843</b>	<b>6 224</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le solde budgétaire, pour l'ensemble du groupe ARS, est passé de l'équilibre en budgétisation initiale à +2,2 M€ en exécution.

Il est à noter que les montants des dépenses de personnel et de fonctionnement mentionnés dans le tableau des autorisations budgétaires sont différents de ceux indiqués dans le tableau du compte de résultat. En effet, les dépenses fiscales sur rémunération sont comptées dans les dépenses de personnel en comptabilité budgétaire, tandis qu'elles font partie des charges de fonctionnement en comptabilité générale.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>8 124</b>	<b>8 473</b>	<b>8 420</b>
– sous plafond	8 029	8 473	8 299
– hors plafond	95		121
<i>dont contrats aidés</i>	47		13
<i>dont apprentis</i>	45		88
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			<b>1</b>
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'exercice 2021, comme l'exercice 2020, a été marqué par la crise sanitaire qui a fortement mobilisé les ARS. Le renfort de 500 ETP attribué fin 2020, initialement prévu pour durer jusqu'en juillet 2021 a finalement été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2021.

En exécution, le plafond d'emplois des ARS est sous-exécuté à hauteur de 174 ETPT. Au-delà d'une vacance frictionnelle liée aux mouvements de personnel, cette sous-exécution du plafond d'emplois s'explique également par les effets de la crise en termes de mouvement de personnel, et notamment en termes de recrutements. Les renforts obtenus pour la gestion de la crise COVID ont en revanche été exécutés à 100 %.

A noter que l'effectif inscrit au niveau de la ligne " rémunérés par l'État par d'autres programmes " correspond à une mise à disposition partiellement compensée d'un ouvrier d'Etat (OE) du ministère de la défense (P 212) à l'ARS de Nouvelle Aquitaine (opérateur du P124).

---

**Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

---

Programme n° 124 | Opérateurs